



MARCQ-EN-BARŒUL  
UN ART DE VIVRE

# Note de synthèse du compte financier unique 2022 de la Ville de Marcq-en-Baroeul



## Table des matières

Introduction de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) .....	3
Le Compte Financier Unique 2022 .....	5
Budget principal .....	7
Budget annexe HAD .....	9
Fonds de roulement et résultats du budget principal Ville.....	10
Les autofinancements .....	11
Analyse des dépenses de la section de fonctionnement .....	13
Les produits de fonctionnement .....	17
Analyse de la fiscalité .....	19
Dotation globale de fonctionnement (DGF).....	21
Les dépenses d'investissement .....	22
Le financement de l'investissement.....	24
Fonds de roulement ou excédent global.....	25
Analyse de la variation de l'encours de la dette .....	26
La démocratie participative et la transition écologique .....	27
L'animal en ville.....	31
Tranquillité et sécurité urbaine .....	32
L'innovation numérique au cœur de la Ville .....	34
Une Ville au service des familles et de la jeunesse .....	36
Accompagner les marquois dans leurs démarches .....	38
Une Ville solidaire engagée auprès des seniors et des plus fragiles .....	39
Une politique sportive volontariste .....	41
L'éducation de nos enfants .....	43
Culture & Patrimoine.....	44
Actions économiques – Emploi .....	45
Autres activités du Pôle de la Cité.....	45
Cadre de vie et qualité urbaine de la Ville .....	47

# Introduction de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

---

Évoqué de longue date dans le secteur public local, le compte financier unique (CFU) va être expérimenté entre les exercices 2021 et 2023.

## Qu'est-ce le compte financier unique (CFU) ?

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Pendant l'expérimentation, les « budgets éligibles », qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produiront désormais chacun leur CFU.

## Qu'apporte le CFU ?

- Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.
- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

## Contenu-type d'un CFU

Les maquettes de CFU ont toutes la même structure, en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés



# Le Compte Financier Unique 2022

Dans un monde post-covid, la guerre en Ukraine, la flambée de l'inflation et la problématique climatique ont été les principaux thèmes de l'année 2022.

Depuis quelques années, grâce à des ressources fiscales dynamiques - avant réforme, au bénéfice de la progression des droits de mutation et à la maîtrise de ses dépenses, la ville de Marcq-en-Barœul a pu traverser la crise sanitaire et absorber ses effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir sa situation financière se dégrader.

Après des années d'efforts et de gestion rigoureuse, l'espoir d'un rétablissement progressif de la conjoncture laissait entrevoir la perspective de relancer pleinement les activités et les projets.

En 2022, l'inflation et ses conséquences (augmentation des prix des achats et des services, revalorisation du point d'indice, soutien aux plus démunis...) sont venus absorber une partie de notre épargne. Conséquence directe de l'inflation, les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté en 2022 (+2.87 millions d'euros). L'inflation explique en effet à elle-seule plus des trois-quarts de cette hausse. A la flambée générale des prix sur l'ensemble des achats, s'ajoutent des mesures salariales bienvenues (revalorisation du point d'indice au 1er juillet, trois hausses du SMIC) mais non compensées par l'Etat.

**Globalement, les dépenses ont ainsi augmenté de +7,1%**, un chiffre certes supérieur à l'inflation constatée dans le pays (5,2%) mais équivalent à la hausse du panier du Maire (estimée à 7,2%).

Les ressources de la ville, quant à elles, s'accroissent sagement. Les droits de mutation sont restés à un niveau très élevé équivalent à l'année précédente (environ 4M€ millions d'euros), les dotations perçues, y compris de péréquation, sont en légère baisse de 72K€. Les subventions et les produits des services et du domaine augmentent par rapport 2021 pour revenir à leurs niveaux d'avant-crise. La revalorisation des bases fiscales de 3,4%, les corrections de l'enveloppe du coefficient correcteur et les produits des services ont ainsi permis à la ville d'augmenter globalement les recettes de fonctionnement (+1,9 millions d'euros).

**Les recettes de fonctionnement progressent ainsi de +3,9%**. Elles sont donc moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement, en hausse de 7,1%. Cet écart, appelé « effet ciseau », a des conséquences sur l'épargne.

Aussi, malgré cette augmentation des recettes de 1,9M€, face à l'augmentation de 2,87M€ des dépenses de fonctionnement, **le niveau d'épargne a diminué d'environ 1M€**. Celui-ci reste néanmoins très satisfaisant.

L'incidence du résultat de la section de fonctionnement est directement liée à l'inflation et à la reprise de l'activité. La ville s'en sort donc plutôt bien en 2022. Les grands équilibres financiers sont toujours respectés. L'épargne dégagée en section de fonctionnement (7,24 M€) permet d'autofinancer nos investissements.

La Ville a réalisé 15,9 millions d'euros d'investissement en 2022, sans avoir recours à l'emprunt. L'épargne et les ressources propres d'investissement permettent de financer les investissements à hauteur de 12,9M€, engendrant de ce fait une diminution du fonds de roulement de 3 millions d'euros.

L'analyse du compte financier unique 2022 montre que la ville se trouve dans une situation financière satisfaisante dans un contexte inflationniste difficile.



# Budget principal

Budget Principal Ville 2022		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
Recettes		53 393 930,20	11 398 120,09	64 792 050,29
Dépenses		-47 894 074,51	-15 967 703,91	-63 861 778,42
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (A)</b>		<b>5 499 855,69</b>	<b>-4 569 583,82</b>	<b>930 271,87</b>
<b>RÉSULTAT COMPTABLE REPORTÉ 2021</b>		<b>22 473 217,15</b>	<b>-359 545,54</b>	<b>22 113 671,61</b>
<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2022 ou FDR BRUT (A+B=C)</b>		<b>27 973 072,84</b>	<b>-4 929 129,36</b>	<b>23 043 943,48</b>
Restes à réaliser "reports"	Recettes		235 300,00	235 300,00
	Dépenses		-5 427 346,85	-5 427 346,85
	<b>SOLDE (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 192 046,85</b>	<b>-5 192 046,85</b>
<b>RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 ou FDR NET (C+D)</b>		<b>27 973 072,84</b>	<b>-10 121 176,21</b>	<b>17 851 896,63</b>

L'instruction budgétaire M57 présente ainsi comptablement le compte financier unique du budget principal de la Ville en 2022. Il reprend les mouvements comptables entre les deux sections et les reports des résultats des exercices antérieurs, qui sont repris en partie dans la section d'investissement.

L'analyse financière des comptes sera développée dans la présente note.

Cependant, il convient d'apprécier un résultat brut de clôture de 23M€.

Ce dernier permettra de comptabiliser les reports de crédits tant en dépenses pour 5,19M€ et en recettes pour 235K€, afin d'afficher un résultat net de clôture de 17,85M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215903782-20230523-2023\_05\_0062DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

# Budget annexe HAD

Budget HAD 2022		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	1 032 457,69	20 846,67	1 053 304,36
	Dépenses	-546 379,33	-93 710,81	-640 090,14
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (A)</b>		<b>486 078,36</b>	<b>-72 864,14</b>	<b>413 214,22</b>
<b>RÉSULTAT COMPTABLE REPORTÉ 2021 (B)</b>		<b>2 048 173,85</b>	<b>332 049,94</b>	<b>2 380 223,79</b>
<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2022 (A+B=C)</b>		<b>2 534 252,21</b>	<b>259 185,80</b>	<b>2 793 438,01</b>
Restes à réaliser	Recettes			0,00
	Dépenses		-98 328,44	-98 328,44
	<b>SOLDE (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>-98 328,44</b>	<b>-98 328,44</b>
<b>RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (C+D)</b>		<b>2 534 252,21</b>	<b>160 857,36</b>	<b>2 695 109,57</b>

Le budget annexe « Hippodrome et Activités Diverses (HAD) » suit également l'instruction budgétaire M57 et intègre principalement les activités du site de l'hippodrome. Ce budget est également étendu à d'autres activités qui sont éligibles à la TVA. Cela inclut l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement de certains équipements, bâtiments appartenant à la Ville et l'ensemble des baux commerciaux, AOT...

Ainsi, le résultat net de clôture s'affiche alors à 2,7M€ et il servira à financer les travaux d'investissement.

# Fonds de roulement et résultats du budget principal Ville

	2020	2021	2022
<b>Fonds de roulement brut en début d'exercice</b>	<b>24 165 248</b>	<b>22 015 749</b>	<b>26 064 225</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 149 499</b>	<b>4 048 476</b>	<b>-3 020 282</b>
<b>Fonds de roulement brut en fin d'exercice</b>	<b>22 015 749</b>	<b>26 064 225</b>	<b>23 043 943</b>

	2020	2021	2022
<b>Restes à réaliser (reports avec engagements)</b>	<b>-1 565 635</b>	<b>-3 591 008</b>	<b>-5 192 046</b>
<b>Fonds de roulement net en fin d'exercice</b>	<b>20 450 114</b>	<b>22 473 217</b>	<b>17 851 897</b>

Les résultats de clôture sont analysés selon une approche bilancielle.

Prenons le fonds de roulement brut en début d'exercice et en fin d'exercice, la différence donne un résultat brut de l'exercice de -3M€.

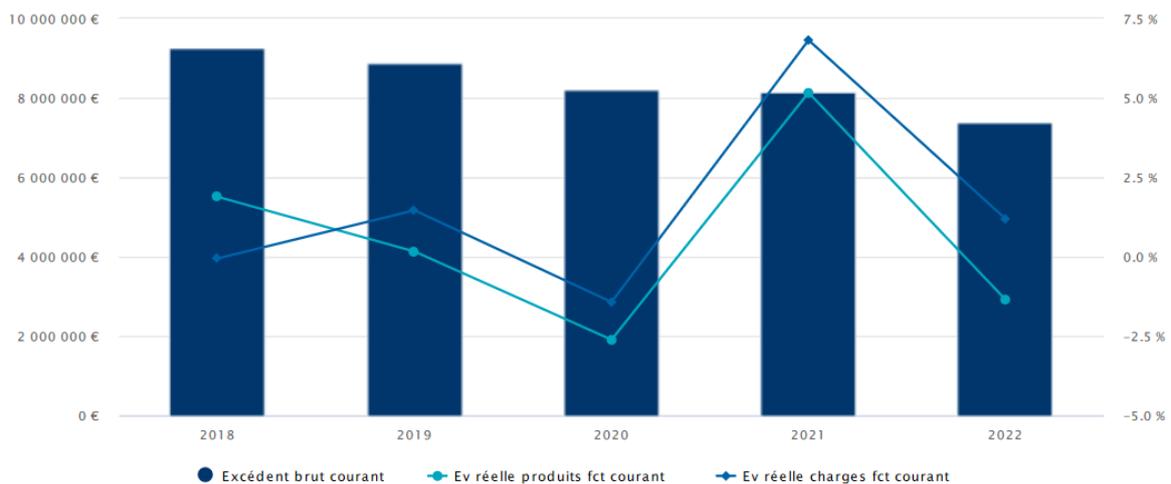
En intégrant nos reports en fin d'exercice de -5,19M€ (différence entre les dépenses et les recettes reportés), nous obtenons le fonds de roulement net en fin d'exercice de 17,85M€.

# L'autofinancement

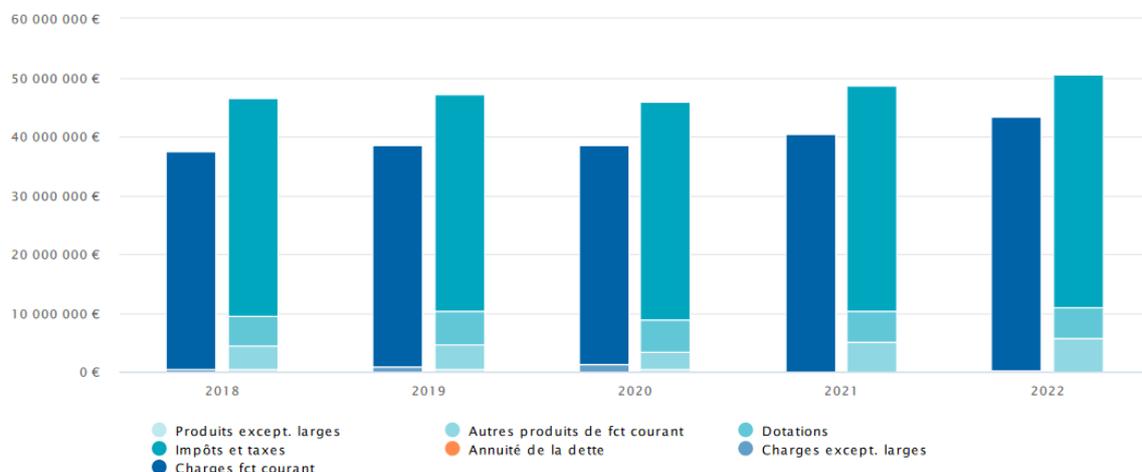
€	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	46 161 503	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655
- Charges de fct. courant	36 890 478	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>9 271 026</b>	<b>8 887 127</b>	<b>8 223 623</b>	<b>8 159 927</b>	<b>7 397 779</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>- 158 176</b>	<b>- 428 627</b>	<b>- 846 608</b>	<b>44 541</b>	<b>- 149 807</b>
= Produits exceptionnels larges*	327 290	430 553	342 104	47 701	32 660
- Charges exceptionnelles larges*	485 466	859 179	1 188 712	3 160	182 467
<b>= AUTOFINANCEMENT DE GESTION</b>	<b>9 112 850</b>	<b>8 458 500</b>	<b>7 377 014</b>	<b>8 204 468</b>	<b>7 247 972</b>
- Intérêts	0	0	0	0	0
<b>= AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>9 112 850</b>	<b>8 458 500</b>	<b>7 377 014</b>	<b>8 204 468</b>	<b>7 247 972</b>
- Capital	0	0	0	0	0
<b>= AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>9 112 850</b>	<b>8 458 500</b>	<b>7 377 014</b>	<b>8 204 468</b>	<b>7 247 972</b>

En raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement (+7.1%) nettement supérieure à l'augmentation des produits (+3,9%), l'autofinancement net baisse de 957K€.

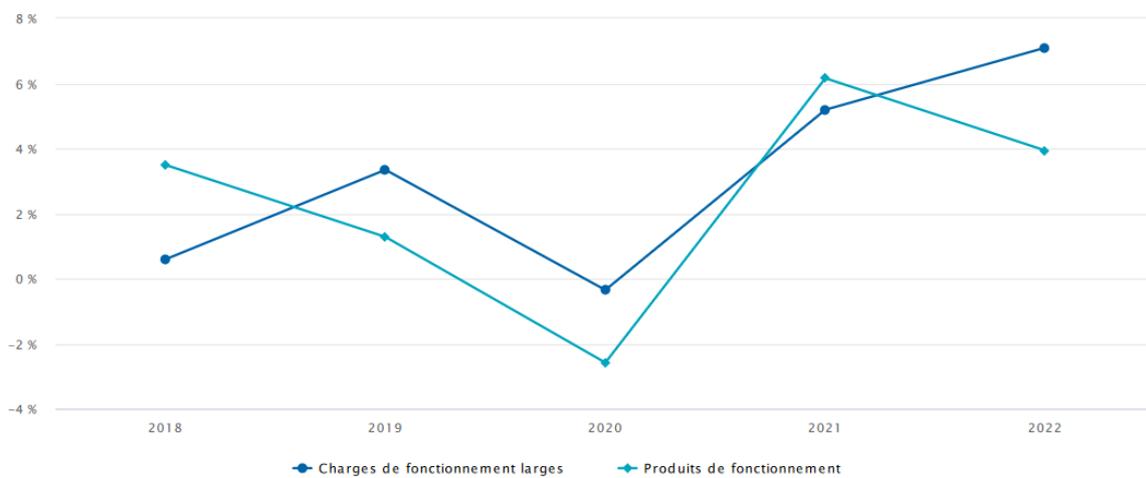
## Excédent brut courant



## Charges et produits de fonctionnement



## Evolution nominale du fonctionnement

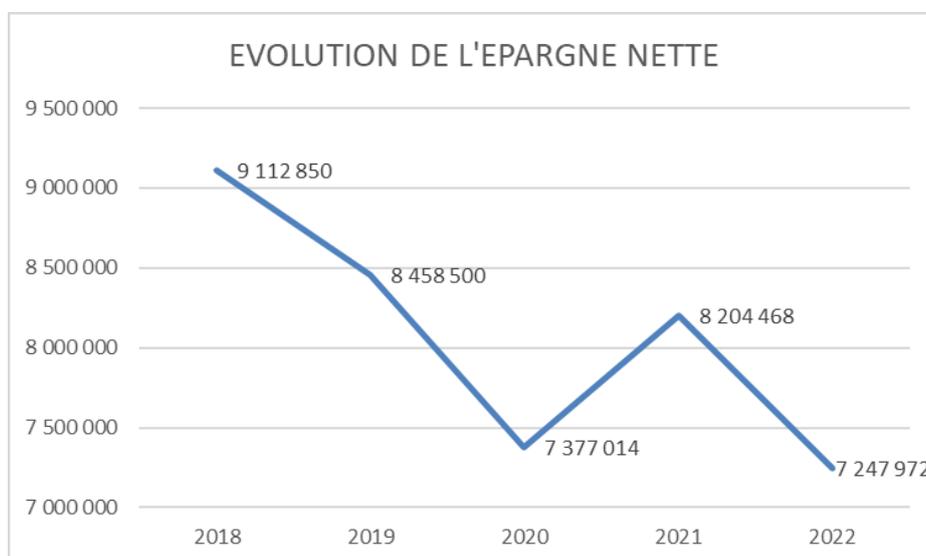


L'autofinancement net est de 8,08M€ en moyenne sur la période 2018-2022.

Les recettes de fonctionnement 2022 progressent de +3,9%. Elles ont été moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement, en hausse de 7,1%. Cet écart, appelé « effet ciseau », a des conséquences sur l'épargne. Aussi, malgré une augmentation des recettes de 1,9M€, face à l'augmentation de 2,87M€ des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne 2022 a diminué d'environ 1M€.

L'année 2022 se termine ainsi avec un autofinancement net de 7,25M€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Excéd. brut courant / Produits de fonctio	19,9%	18,9%	17,9%	16,8%	14,6%
Epargne de gestion / Produits de fonctio	19,6%	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%
Epargne brute / Produits de fonctionnerr	19,6%	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%
Epargne nette / Produits de fonctionnerr	19,6%	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%
Epargne nette / Dépenses Investissemen	87,5%	46,4%	52,5%	102,9%	45,5%
Emprunt / Dépenses Investissement (hor	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Encours au 31.12 / Produits de fonctionr	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Annuité / Produits de fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



# Analyse des dépenses de la section de fonctionnement

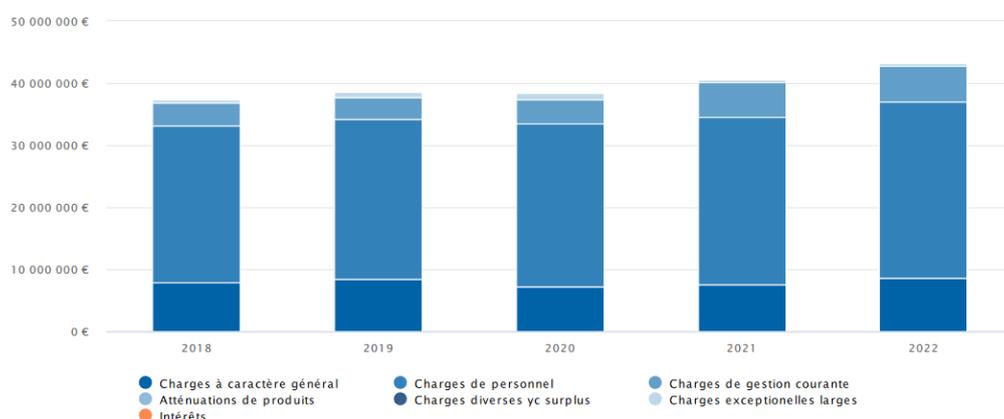
€	2018	2019	2020	2021	2022	%/Fct	Evol 21/22
<b>Charges fonctionnement courant strict</b>	<b>36 885 149</b>	<b>37 766 327</b>	<b>37 301 135</b>	<b>40 194 404</b>	<b>42 888 747</b>		
Charges à caractère général	7 823 764	8 411 898	7 133 232	7 577 463	8 515 710	20%	938 247
Charges de personnel	25 308 513	25 843 632	26 389 118	27 068 878	28 517 215	66%	1 448 337
Autres charges de gestion courante	3 752 872	3 510 798	3 778 786	5 548 063	5 855 822	14%	307 759
<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>289 305</b>	<b>289 129</b>	<b>1%</b>	<b>- 176</b>
<b>Charges fonctionnement courant</b>	<b>36 890 478</b>	<b>37 766 327</b>	<b>37 301 135</b>	<b>40 483 709</b>	<b>43 177 876</b>		<b>2 694 167</b>
<b>Charges exceptionnelles larges *</b>	<b>485 466</b>	<b>859 179</b>	<b>1 188 712</b>	<b>3 160</b>	<b>182 467</b>	<b>0,4%</b>	<b>179 307</b>
<b>Charges fonctionnement hs intérêts</b>	<b>37 375 943</b>	<b>38 625 507</b>	<b>38 489 847</b>	<b>40 486 869</b>	<b>43 360 343</b>		
<b>Intérêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>37 375 943</b>	<b>38 625 507</b>	<b>38 489 847</b>	<b>40 486 869</b>	<b>43 360 343</b>	<b>100%</b>	<b>2 873 474</b>

Les charges de fonctionnement s'affichent à 43,36M€ avec une progression de 7,1%/2021 contre une hausse moyenne de 3,8% sur la période 2018-2022.

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
<b>Charges fonctionnement courant strict</b>	<b>3,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>7,8%</b>	<b>6,7%</b>
Charges à caractère général	2,1%	7,5%	-15,2%	6,2%	12,4%
Charges de personnel	3,0%	2,1%	2,1%	2,6%	5,4%
Autres charges de gestion courante (yc	11,8%	-6,5%	7,6%	46,8%	5,5%
<b>Atténuations de produits</b>	<b>171,4%</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Charges fonctionnement courant</b>	<b>4,0%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>8,5%</b>	<b>6,7%</b>
Charges exceptionnelles larges *	-21,7%	77,0%	38,4%	-99,7%	nc
<b>Charges fonctionnement hs intérêts</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,1%</b>
Intérêts	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,1%</b>

Cette augmentation est notamment la résultante d'une progression de 12,4% des charges à caractère général pesant 20% dans le budget et de l'augmentation des charges de personnel de 5,4% pesant 66% au sein de la section de fonctionnement.

Charges de fonctionnement



Les autres charges de gestion courante représentent les primes, les aides, les subventions, les admissions en non valeurs, les réciprocités et les forfaits externats scolaires, le remboursement ou l'annulation des activités... Elles augmentent de 308K€, soit +5,5%, principalement en raison de la subvention exceptionnelle liée à la prime énergie de 300K€ versée au CCAS.

**LES CHARGES DE PERSONNEL**

La Ville de MARCQ-EN-BAROEUL affiche au 31 décembre 2022 un effectif de 862 agents (315 hommes et 547 femmes) et une moyenne de 663 ETP (Equivalent Temps Plein) dont 526 titulaires et 137 contractuels.

**CHAPTRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL :**

Le chapitre 012 regroupe notamment les éléments de rémunération du personnel, les cotisations, l'assurance statutaire et la médecine préventive.

L'évolution entre le CA 2021 et le CA 2022 est de 5,36 %. Il est important de souligner qu'au regard de la portée des mesures règlementaires prises, il a été nécessaire de voter une décision modificative de 1 150 000 euros à ce titre.

Dépenses	CA 2021	CA 2022	Evolution	Evolution CA/CA
Masse salariale	27 068 878	28 517 215	1 448 337 (dont DM de 1 150 000 euros)	+ 5,36 %

Cette évolution de 5,36 % intègre :

**Un volume important de dépenses règlementaires et contraintes :**

- La revalorisation du point d'indice de 3,5% : 400 000 euros ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de certains grades de catégorie C : 170 000 euros ;
- La revalorisation des grilles indiciaires par rapport au SMIC : 100 000 euros ;
- La revalorisation indiciaire des deux premiers grades de la catégorie B : 9 200 euros ;
- La bonification d'ancienneté aux agents de catégorie C : 82 000 euros ;
- La tenue des élections : 120 000 euros ;
- Les assurances statutaires : 46 000 euros ;
- Les avancements d'échelon : 36 000 euros.

**Elle intègre également des dépenses qui illustrent la politique volontariste de la Ville envers ses agents et au travers de projets spécifiques :**

- La revalorisation du régime indemnitaire (+30 euros/mois à chaque agent bénéficiaire) : 100 000 euros ;
- Les avancements de grade et promotion interne : 35 000 euros ;
- La participation à la complémentaire prévoyance : 15 000 euros ;
- Le forfait relatif au télétravail : 4 000 euros.

**Au cours de l'année 2022, des axes de travail et des projets ont été menés à bien :**

- La mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;
- L'élaboration du plan d'action pour l'égalité professionnelle Homme/Femme ;
- L'élaboration du rapport social unique (en lieu et place du bilan social) ;
- L'organisation de 68 recrutements : 12 mobilités internes sur postes permanents dont 1 reclassement et 56 mobilités externes sur postes permanents dont 16 CDD et 4 reclassements ; 5 reclassements au total (1 en interne et 4 en externe) ;
- La gestion de problématiques internes donnant lieu à un accompagnement RH renforcé ;
- La réalisation de l'audit du CCAS et l'accompagnement des agents dans le contexte de fermeture du SAAD ;
- Des réflexions ont été menées pour des actions optimisées en termes d'organisation ;

- La recherche d'une modernisation et d'une adaptation des services ;
- La poursuite de la résorption de l'emploi précaire à travers la stagiarisation de 31 agents ;
- La nomination de 56 agents au titre de l'avancement de grade et de la promotion interne ;
- L'enregistrement de 363 demandes de stages sur le portail dédié et l'acceptation de 96 stages ;
- La réception de 218 demandes d'emploi dont 52 émanant de marquois.

## **CHAPITRE 011 : LES DEPENSES A CARACTERE GENERAL :**

### ***1/ La formation :***

270 000 € ont été consacrés aux actions de formation, répartis comme suit :

- formations CNFPT : 140 000 euros ;
- formations obligatoires et payantes : 130 000 euros (dont 21 000 euros au titre de l'hygiène et la sécurité et 9 000 euros pour le Compte Personnel de Formation) ;

778 actions de formation et la participation de 378 agents (131 hommes et 247 femmes) :

- 280 : catégorie C
- 65 : catégorie B
- 33 : catégorie A

Le suivi soutenu des formations obligatoires pour la police municipale et des formations hygiène et sécurité est à relever.

### ***2/ Les principales actions menées en 2022 relatives à la prévention :***

- 3 réunions du CHSCT ont eu lieu au cours de l'année ;
- Mise en œuvre d'un nouveau service de médecine préventive : convention avec EPIONE Prévention effective le 1<sup>er</sup> septembre 2022, aménagement de nouveaux locaux à l'Hôtel de Ville, nouvelle organisation des visites et proposition de la vaccination antigrippale ;
- Fusion des instances médicales (comité médical et commission de réforme) et gestion des agents dans le cadre de la nouvelle instance : conseil médical avec un suivi plus contraignant pour la collectivité ;
- Mise en œuvre d'un contrat de groupe Prévoyance (maintien de salaire) ;
- Renouvellement des marchés EPI (fourniture et entretien) et rappel aux agents s'agissant des obligations concernant le nettoyage des vêtements fournis ;
- Poursuite des actions en lien avec le handicap : accompagnement des agents, aménagement de postes, équipements spécifiques et ergonomiques, convention avec les Papillons Blancs pour la mise en place d'une formation « accueil des enfants en situation de handicap » au profit des ATSEM ;
- Désignation de 4 assistants relais de prévention (journées de formation, réunions et participation aux CHSCT) ;
- Lancement du groupe de travail sur le Document Unique (journées de formation et visites de terrain) ;
- Poursuite des formations obligatoires en hygiène et sécurité (habilitation électrique, CACES, secourisme...) ;
- Formations PRAP à l'intention des ATSEM ;
- Poursuite des exercices alerte incendie ;
- Mise à jour du règlement intérieur hygiène et sécurité ;
- Etablissement du RASSCT 2021 (Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de travail) ;

Près de 70 000 euros ont été mobilisés pour l'acquisition et le nettoyage des EPI (Équipement de Protection Individuelle), l'acquisition de produits pharmaceutiques et d'équipements ergonomiques.

**Les principaux axes de travail pour 2023 sont les suivants :**

- La poursuite de la réflexion relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire en lien avec l'actualisation de l'organigramme fonctionnel ;
- La mise en œuvre du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail, issue du Comité Social Territorial, suite aux élections professionnelles de 2022 ;
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'absentéisme ;
- La mise en œuvre des nouvelles dispositions liées à la retraite ;
- La poursuite de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale en lien avec les directions et sous l'impulsion de l'autorité ;
- La poursuite de l'accompagnement du nouveau service de médecine préventive, lien avec l'équipe médicale et appropriation du nouveau logiciel de gestion (s'agissant notamment des convocations) ;
- Le développement du site INTRANET et des actions visant à la valorisation de la communication interne ;
- Le développement de la dématérialisation (fiche de paie) et au-delà lancement d'une étude sur la mise en œuvre d'un coffre-fort numérique ;
- Le développement de la formation professionnelle dans le contexte de reconversion et de reclassement.

# Les produits de fonctionnement

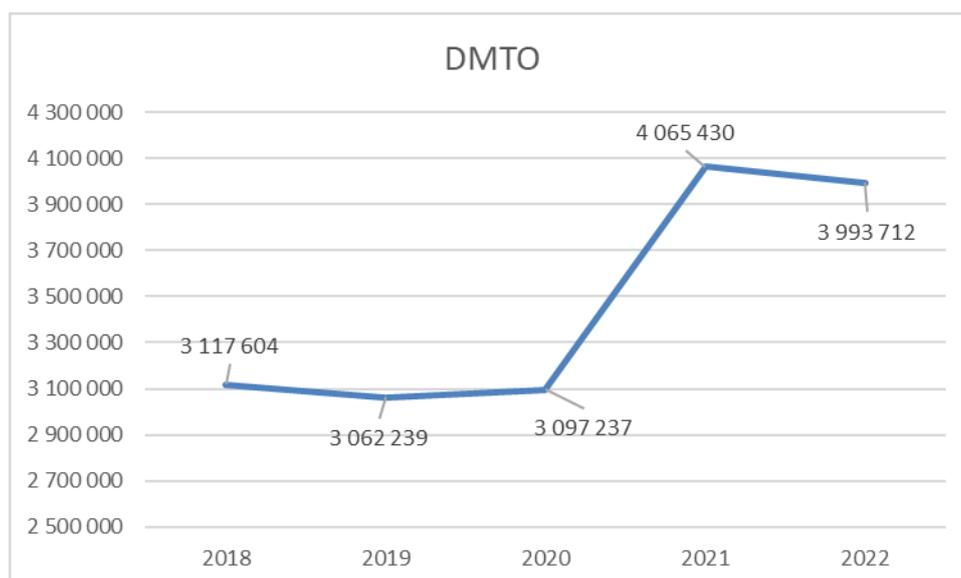
€	2018	2019	2020	2021	2022	%Pd Fct
<b>Produits fonctionnement courant stricts</b>	<b>45 787 368</b>	<b>46 242 842</b>	<b>45 148 504</b>	<b>48 210 570</b>	<b>50 083 059</b>	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>36 953 947</b>	<b>36 664 791</b>	<b>37 097 867</b>	<b>38 445 460</b>	<b>39 665 452</b>	<b>78,4%</b>
Contributions directes	23 543 794	23 356 981	23 593 356	24 038 151	25 086 000	49,6%
Dotation communautaire reçue	8 558 079	8 566 117	8 575 887	8 576 018	8 584 029	17,0%
AC reçue	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	15,8%
DSC reçue	554 251	562 289	572 059	572 190	580 201	1,1%
Taxe sur les pylônes électriques	49 728	50 988	53 403	54 621	56 049	0,1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	164 501	186 527	196 528	193 669	194 210	0,4%
Taxe additionnelle DMTO	3 117 604	3 062 239	3 097 237	4 065 430	3 993 712	7,9%
Reversement FNGIR	495	495	494	494	494	0,0%
Attribution FPIC	642 028	489 295	506 460	506 260	497 837	1,0%
Solde impôts et taxes	878 213	952 644	1 074 996	1 011 311	1 253 615	2,5%
<b>Dotations et participations</b>	<b>5 126 103</b>	<b>5 739 171</b>	<b>5 344 978</b>	<b>5 164 013</b>	<b>5 230 873</b>	<b>10,3%</b>
DGF	2 291 848	2 088 268	1 934 214	1 820 482	1 707 660	3,4%
Compensations fiscales	959 469	1 016 207	1 075 098	944 526	984 566	1,9%
FCTVA fct	567	0	0	9 363	33 619	0,1%
Solde participations diverses	1 874 218	2 634 696	2 335 666	2 389 642	2 505 027	4,9%
<b>Autres produits fonctionnement courant</b>	<b>3 707 318</b>	<b>3 838 880</b>	<b>2 705 659</b>	<b>4 601 097</b>	<b>5 186 734</b>	<b>10,2%</b>
Produits des services	3 292 504	3 455 099	2 307 897	3 006 271	3 581 547	7,1%
Produits de gestion	414 813	383 781	397 762	1 594 826	1 605 187	3,2%
<b>Atténuations de charges</b>	<b>374 136</b>	<b>410 612</b>	<b>376 254</b>	<b>433 066</b>	<b>492 596</b>	<b>1,0%</b>
<b>Produits fonctionnement courant</b>	<b>46 161 503</b>	<b>46 653 454</b>	<b>45 524 758</b>	<b>48 643 636</b>	<b>50 575 655</b>	<b>99,9%</b>
<b>Produits exceptionnels larges *</b>	<b>327 290</b>	<b>430 553</b>	<b>342 104</b>	<b>47 701</b>	<b>32 486</b>	<b>0,1%</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>46 488 793</b>	<b>47 084 007</b>	<b>45 866 862</b>	<b>48 691 337</b>	<b>50 608 141</b>	<b>100,0%</b>

Les produits de fonctionnement s'affichent à 50,61M€ en progression de 3,9%.

Les contributions directes augmentent de 4,4%.

Les régies (produits du domaine (70)) augmentent de 19,1% pour atteindre un niveau supérieur à celui de 2019, qui est le signe d'une pleine relance des activités des services.

Les DMTO baissent de 1,8%, à 3 994K€, après avoir atteint un montant historique de 4 065K€ en 2021.



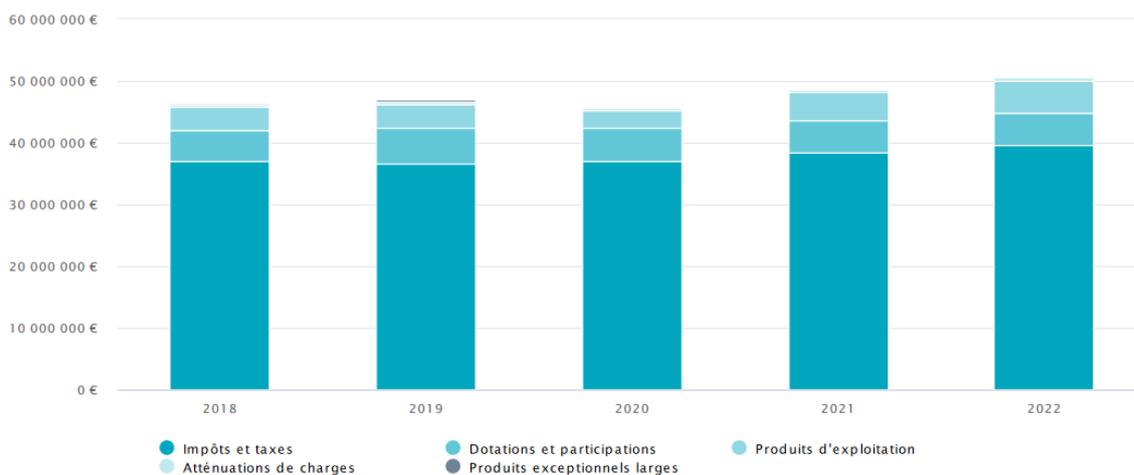
	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
<b>Produits fonctionnement courant stri</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>6,8%</b>	<b>3,9%</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1,8%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>1,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,2%</b>
Contributions directes	1,6%	-0,8%	1,0%	1,9%	4,4%
Dotation communautaire reçue	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
AC reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	1,2%	1,5%	1,7%	0,0%	1,4%
Taxe sur les pylônes électriques	3,0%	2,5%	4,7%	2,3%	2,6%
Taxe locale sur la publicité extérieu	4,2%	13,4%	5,4%	-1,5%	0,3%
Taxe additionnelle DMTO	6,4%	-1,8%	1,1%	31,3%	-1,8%
Reversement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	-6,2%	-23,8%	3,5%	0,0%	-1,7%
Solde impôts et taxes	9,3%	8,0%	13,0%	6,0%	24,0%
<b>Dotations et participations</b>	<b>0,5%</b>	<b>12,0%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>1,3%</b>
DGF	-7,1%	-8,9%	-7,4%	-5,9%	-6,2%
Compensations fiscales	0,6%	5,9%	5,8%	-12,1%	4,2%
FCTVA fct	177,5%	-100,0%	0,0%	0,0%	259,1%
Solde participations diverses	7,5%	40,6%	-11,3%	2,3%	6,2%
<b>Autres produits fonctionnement cou</b>	<b>8,8%</b>	<b>3,5%</b>	<b>-29,5%</b>	<b>70,1%</b>	<b>12,7%</b>
Produits des services	2,1%	4,9%	-33,2%	30,3%	19,1%
Produits de gestion	40,3%	-7,5%	3,6%	300,9%	0,6%
<b>Atténuations de charges</b>	<b>7,1%</b>	<b>9,7%</b>	<b>-8,4%</b>	<b>15,1%</b>	<b>13,7%</b>
<b>Produits fonctionnement courant</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>6,9%</b>	<b>4,0%</b>
<b>Produits exceptionnels larges *</b>	<b>-43,9%</b>	<b>31,6%</b>	<b>-20,5%</b>	<b>-86,1%</b>	<b>-31,9%</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>3,9%</b>

Il est intéressant de constater le poids important pour l'équilibre des comptes de la commune du produit des impôts directs qui représente 50%.

Il faut aussi mentionner les contributions de la MEL pour 17%.

Par ailleurs, on peut constater l'effondrement de la DGF sur la période, pesant dans le budget de fonctionnement 11% en 2014, 5% en 2018 et 3% en 2022.

#### Produits de fonctionnement



# Analyse de la fiscalité

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%
Taux FNB	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%
<b>Evolution</b>	<b>Moy.</b>	<b>2019/18</b>	<b>2020/19</b>	<b>2021/20</b>	<b>2022/21</b>
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-0,2%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
<b>Taux ménages</b>	<b>-0,51%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

Pour mémoire, en 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été concrétisée au sein de la comptabilité des collectivités. Dès lors, il a été intégré le taux du FB du Département de 19,29% au taux FB de la Commune 14,21% pour afficher le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,5%.

€	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette TH	53 681 734	55 340 625	56 071 079	1 859 400	1 760 000
dont base résidences secondaires	1 589 286	1 718 201	1 578 326	1 859 400	1 760 000
Base nette FB	54 788 384	56 060 498	56 901 252	53 931 791	55 709 023
Base nette FNB	191 772	193 870	201 371	200 712	203 702

Le tableau des bases nettes d'imposition permet de voir concrètement l'incidence de la réforme sur notre collectivité. En effet, les bases fiscales TH passent de 56M en 2020 à 1,76M en 2022, montant des résidences secondaires.

Quant à la TFB, elle passe de 53,9M à 55,7M, cette hausse est exclusivement liée à la revalorisation des bases fiscales de 3,4%.

€	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	14 741 004	15 196 536	15 397 118	510 591	483 296
Produit FB	8 108 681	8 044 681	8 085 668	23 370 855	24 484 662
Produit FNB	37 165	37 572	38 643	38 517	39 090
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>22 886 850</b>	<b>23 278 789</b>	<b>23 521 429</b>	<b>23 919 963</b>	<b>25 007 048</b>

Le produit de la TH passe de 511K€ en 2021 à 483K€ en 2022 correspondant à l'imposition des résidences secondaires.

Le véritable produit de la TFB, hors correction de l'Etat, est de 18,7M€ (24,5-5,8), contre 8M€ avant l'intégration du taux du Département.

L'Etat compense, via un système de caisse de péréquation, 5,8M€ pour maintenir le montant avant réforme des produits fiscaux à la Ville. Ce qui engendre une dépendance de la Ville à cette caisse de péréquation à la main de l'Etat, à hauteur de 23,8% (5,8/24,5), pour équilibrer le budget.

Structure des produits fiscaux	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	64,4%	65,3%	65,5%	2,1%	1,9%
Produit FB	35,4%	34,6%	34,4%	97,7%	97,9%
Produit FNB	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Evolution nominale des produits fiscaux	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Produit TH	-57,4%	3,1%	1,3%	-96,9%	-5,3%
Produit FB	31,8%	-0,8%	0,5%	189,0%	4,8%
Produit FNB	1,3%	1,1%	2,9%	-0,3%	1,5%
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>4,5%</b>

Compensations fiscales	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Compensations TH</b>	<b>940 020</b>	<b>994 823</b>	<b>1 054 081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Compensations FB</b>	<b>18 643</b>	<b>20 578</b>	<b>20 214</b>	<b>943 726</b>	<b>983 767</b>
Comp. FB contribuables modestes	4 994	5 729	5 602	8 361	8 068
Comp. FB zones urbaines / QPV	11 841	11 981	11 769	11 672	28 467
Comp. FB LF21				920 428	939 511
Comp. FB immeubles	1 808	2 868	2 843	3 265	7 721
<b>Compensation FNB</b>	<b>806</b>	<b>806</b>	<b>803</b>	<b>800</b>	<b>799</b>
<b>TOTAL Compensations</b>	<b>959 469</b>	<b>1 016 207</b>	<b>1 075 098</b>	<b>944 526</b>	<b>984 566</b>

Comme nous l'avons souligné, l'Etat a intégré la compensation fiscale TH dans le produit de la fiscalité. La conséquence est de voir la ligne « compensation TH » à 0€.

Par contre, la réforme des impôts à la production engendre, depuis 2021, une perte pour la Ville au sein des produits fiscaux, qui est entièrement compensée par l'Etat.

Produits fiscaux y compris compensations	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH + Compensations TH	15 681 024	16 191 359	16 451 199	510 591	483 296
Produit FB + Compensations FB	8 127 324	8 065 259	8 105 882	24 314 581	25 468 429
Produit FNB + Compensation FNB	37 971	38 378	39 446	39 317	39 889
<b>Produit ménage yc compensations</b>	<b>23 846 319</b>	<b>24 294 996</b>	<b>24 596 527</b>	<b>24 864 489</b>	<b>25 991 614</b>

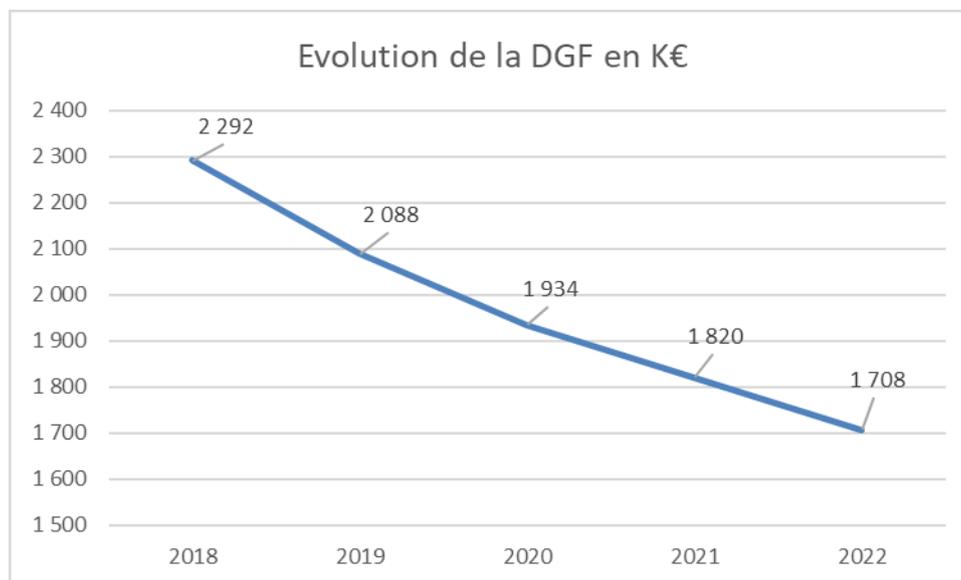
Evolution nominale des produits fiscaux y compris compensations	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Produit TH + Compensations TH	-58,1%	3,3%	1,6%	-96,9%	-5,3%
Produit FB + Compensations FB	33,0%	-0,8%	0,5%	200,0%	4,7%
Produit FNB + Compensation FNB	1,2%	1,1%	2,8%	-0,3%	1,5%
<b>Produit ménage yc compensations</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,1%</b>	<b>4,5%</b>

De ce fait, il convient d'analyser l'évolution compiler des produits fiscaux et des compensations fiscales. Il en résulte une progression de 4,5%, nettement supérieure à 2021, en raison principalement de la revalorisation des bases fiscales de 3,4% et de la poursuite de la réforme des impôts à la production.

# Dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dotation forfaitaire (DF)</b>	<b>1 818 117</b>	<b>1 661 910</b>	<b>1 550 492</b>	<b>1 447 967</b>	<b>1 347 770</b>
<b>+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	<b>473 731</b>	<b>426 358</b>	<b>383 722</b>	<b>372 515</b>	<b>359 890</b>
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0
dont DNP	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890
<b>= DGF (A)</b>	<b>2 291 848</b>	<b>2 088 268</b>	<b>1 934 214</b>	<b>1 820 482</b>	<b>1 707 660</b>

Evolution nominale de la DGF communale	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Dotation forfaitaire (DF)	-7,2%	-8,6%	-6,7%	-6,6%	-6,9%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-6,6%	-10,0%	-10,0%	-2,9%	-3,4%
<b>DGF</b>	<b>-7,1%</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-7,4%</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-6,2%</b>



La DGF passe de 2,3M€ à 1,7M€ sur la période, soit une baisse de 25,5%. Elle a diminué de 7,1% par année en moyenne depuis 2018.

D'ailleurs, le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 4,9% à 3,4% entre 2018-2022.

La perte cumulée ou le manque à gagner par la baisse de la DGF, depuis 2018, s'élève à 2,1M€.

2018	2019	2020	2021	2022	Total K€
- 92	- 92	- 92	- 92	- 92	- 462
	- 204	- 204	- 204	- 204	- 814
		- 154	- 154	- 154	- 462
			- 114	- 114	- 227
				- 113	- 113
<b>TOTAL</b>					<b>-2 078</b>

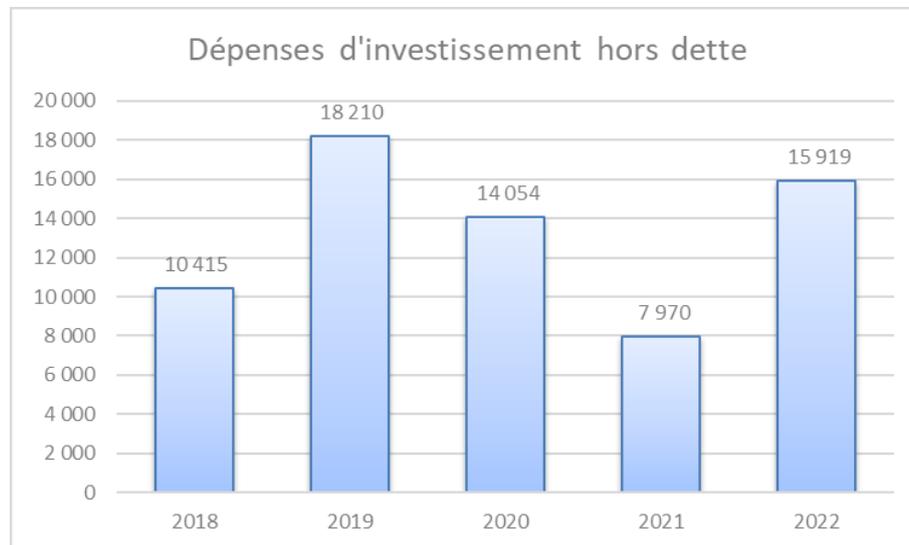
# Les dépenses d'investissement

Il y a eu 66,57M€ de crédits mandatés sur la période 2018-2022, sans compter les reports de crédits de 5,43M€ de 2022, ce qui donne un total de 72M€ de crédits d'investissements engagés sur la période.

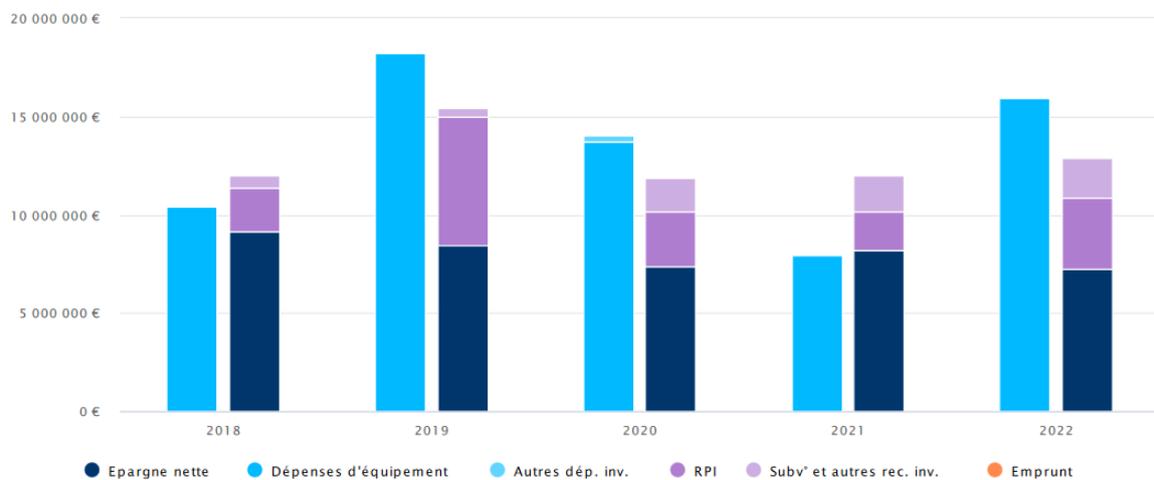
## Montants des dépenses d'investissement hors dette

€	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	10 409 610	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930
Dépenses directes d'équipement	9 566 410	13 205 068	12 751 205	7 853 963	15 652 930
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	843 200	5 005 196	947 651	112 817	264 000
Dépenses fin. et diverses hors dette	5 551	120	355 146	3 530	2 248
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>10 415 161</b>	<b>18 210 384</b>	<b>14 054 002</b>	<b>7 970 310</b>	<b>15 919 178</b>

En 2022, il a été mandaté 15,92M€ et reporté 5,43M€, soit 21,35M€ d'investissement.



## Financement de l'investissement



La liste des dépenses d'équipement par programme en 2022 :

Dépenses d'investissement	Mandaté
OPERATION NON AFFECTEE	9 466 066
0022 OPER."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	119 778
1426 PROG."ZONE BELLE TERRE 2"	3 052
1503 PROG." CER"	167 179
1505 PROG." ESPACE ST JOSEPH"	11 406
1507 PROG." RENOV.LOGEMENTS CONCIERGES"	17 207
1508 PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	24 754
1509 PROG." TOITURES BATIMENTS"	4 620
1515 PROG." PISCINE ECONOMIE D'ENERGIE"	8 982
1516 PROG." DEMOLITIONS"	3 803
1517 PROG." ENFOUISSEMENT"	136 852
1519 PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	134 269
1520 PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	109 808
1521 PROG." VEHICULES MOTOS"	92 109
1522 PROG." SECURITE INCENDIE"	26 944
1523 PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	15 370
1524 PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	14 083
1525 PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	14 977
1526 PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	661 954
1529 PROG." MOBILIER DE BUREAU"	5 158
1530 PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	11 246
1532 PROG." PROJET DE DEMATÉRIALISATION"	954
1538 PROG." TRAVAUX ECOLES"	353 133
1540 PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	8 849
1541 PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	71 118
1545 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	124 481
1546 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	1 163 643
1547 PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	102 333
1548 PROG." CIMETIERES	292 569
1549 PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	111 548
1606 PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	2 230
1607 PROG."EVOL.SYST.RADIOCOMMUNIC PR POLICE MUNIC"	35 170
1609 PROG."POLO HOCKEY CLUB"	5 335
1610 PROG."AMENAGEMENT FERME AUX OIES"	35 901
1702 PROG."PONT DES ARTS"	239 381
1706 PROG."CRECHE SCHUMAN"	82 449
1801 PROG."APPL.GESTION ETAT CIVIL"	2 797
1802 PROG."APPL.GESTION DU CONSERVATOIRE"	600
1806 PROG."GER HOTEL DE VILLE"	311
1901 PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	101 304
1903 PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	72 948
1904 PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	110 475
1906 PROG."CHATEAU D'EAU"	2 129
1908 PROG."BUDGET PARTICIPATIF"	18 938
1909 PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	17 465
1912 PROG."ARBRES EN VILLE"	35 717
1917 PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	30 209
2001 PROG."THEATRE DU COLISEE"	268 935
2003 PROG."CLUB RUGBY"	6 281
2004 PROG."MUSEE DES TELECOMS"	45 913
2005 PROG."JARDINS FAMILIAUX SCHUMAN"	181 031
2006 PROG."MEDIATHEQUE TRAVAUX"	5 839
2007 PROG."MAISON ASSISTANTE MATERNELLE"	31 025
2010 PROG."CRECHE EPHEMERE"	287
2013 PROG."ACTIONS FIPHP"	4 740
2102 PROG."SKATE PARC BELLES TERRES"	242 257
2103 PROG."JARDINS DES SENTEURS"	42 955
2104 PROG."BOIS DES ENFANTS"	21 689
2105 PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	10 089
2106 PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	7 440
2107 PROG."SALLE ROUGES BARRES"	365 955
2108 PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	21 945
2109 PROG."8-10 RUE RAYMOND DERAINE"	36 547
2110 PROG."PARCOURS CANIN"	12 307
2201 PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	175 639
2202 PROG."HIPPODROME"	359 532
2203 PROG."HALLE SPORTIVE PAVE STRATEGIQUE"	4 920
Total Dépenses	15 916 930

# Le financement de l'investissement

Financement de l'investissement	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>10 415 161</b>	<b>18 210 384</b>	<b>14 054 002</b>	<b>7 970 310</b>	<b>15 919 178</b>
Dépenses d'équipement	10 409 610	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930
Autres dépenses d'investissement	5 551	120	355 146	3 530	2 248
<b>Dépenses d'investissement hors annuité</b>	<b>10 415 161</b>	<b>18 210 384</b>	<b>14 054 002</b>	<b>7 970 310</b>	<b>15 919 178</b>
<b>Financement des investissements</b>	<b>12 026 837</b>	<b>15 427 984</b>	<b>11 902 604</b>	<b>12 018 786</b>	<b>12 898 896</b>
Épargne nette	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 798
Ressources propres d'investissement (F)	2 278 834	6 542 732	2 753 916	1 984 441	3 633 715
FCTVA	789 501	1 176 561	1 384 063	1 753 794	724 644
Produits des cessions	1 118 460	5 208 991	1 224 625	30 000	2 737 263
Diverses RPI	370 873	157 180	145 228	200 647	171 808
Subventions yc DETR / DSIL	635 153	426 752	1 771 674	1 829 877	2 017 383
Emprunt	0	0	0	0	0
<b>Variation du résultat global de clôture</b>	<b>1 611 676</b>	<b>-2 782 415</b>	<b>-2 151 397</b>	<b>4 048 476</b>	<b>-3 020 282</b>

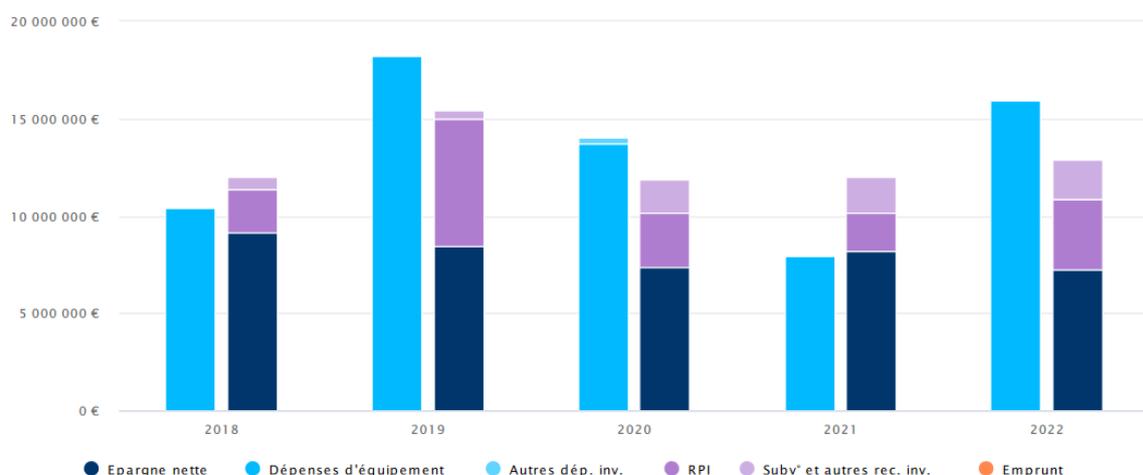
Après avoir exécuté la section de fonctionnement, il apparaît une épargne nette pour financer les investissements. La section d'investissement dispose de ressources propres telles que le FCTVA, des produits de cessions, des subventions, des taxes d'aménagement et d'équipement... et si ces ressources ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'investissement, la Ville peut avoir recours à l'emprunt ou faire varier le fonds de roulement.

En la matière, il s'agit de financer 15,92M€ d'investissement alors que la Ville dispose de 12,9M€ de ressources disponibles (épargne nette et ressources propres d'investissement).

Cela engendre une variation du fonds de roulement de -3M€.

Cette évolution du fonds de roulement est une résultante de la réduction d'1M€ de l'épargne nette et des conséquences de l'inflation.

Financement de l'investissement



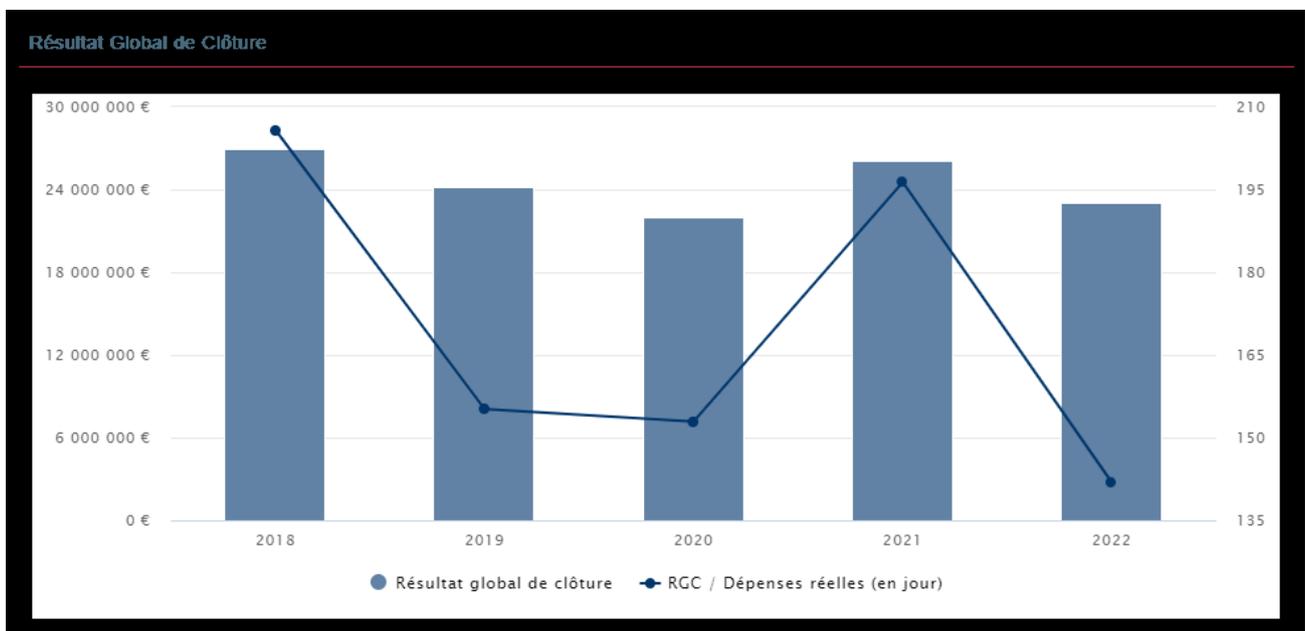
# Fonds de roulement ou excédent global

Variation du résultat global de clôture	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles totales	49 402 780	54 053 491	50 392 452	52 505 655	56 259 239
- Dépenses réelles totales	47 791 104	56 835 891	52 543 849	48 457 179	59 279 521
<b>= Variation du résultat global de clôture</b>	<b>1 611 676</b>	<b>-2 782 415</b>	<b>-2 151 397</b>	<b>4 048 476</b>	<b>-3 020 282</b>

Résultat global de clôture	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	25 335 987	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225
+ Variation EGC n	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282
<b>= Résultat global de clôture</b>	<b>26 947 663</b>	<b>24 165 248</b>	<b>22 015 749</b>	<b>26 064 225</b>	<b>23 043 943</b>

L'évolution de notre fonds de roulement permet de financer les futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts.

Le fonds de roulement passe de 26 065K€ en 2021 à 23 044K€ en 2022 hors financement des reports d'investissement (5,43M€).

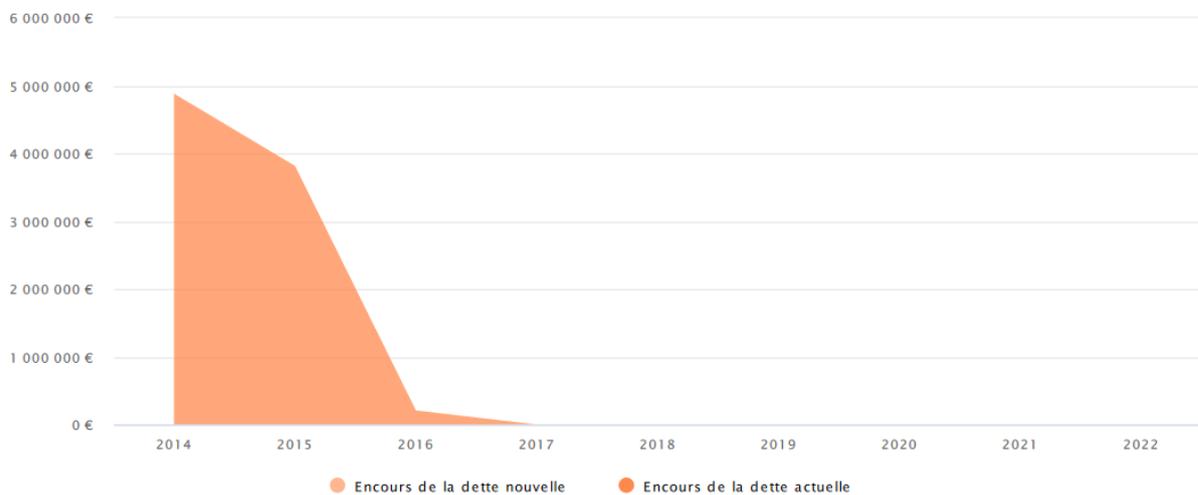


# Analyse de la variation de l'encours de la dette

Encours brut de dette	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours brut au 1er janvier avant transfe	4 881 448	3 816 564	209 209	0	0	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	4 881 448	3 816 564	209 209	0	0	0	0	0
- Remboursement du capital brut	1 064 884	918 031	209 210	0	0	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	2 690 474	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	1 150	0	0	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	-1 064 884	-3 607 355	- 209 209	0	0	0	0	0
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>3 816 564</b>	<b>209 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Ville n'a plus de dette depuis 2017.

Encours de dette au 31 décembre



# La démocratie participative et la transition écologique

## **A. LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **1. Les actions mises en place en 2022**

- Diagnostics des quartiers : Des propositions d'aménagements ont été faites à la suite de diagnostics à pied et à vélo réalisés par les conseils Bourg / Centre-Ville / Belles Terres, Mairie / Hippodrome, Pont / Monplaisir, et Plouich / Clemenceau / Calmette
  - ➔ Implantation d'arceaux vélos, de bancs et de corbeilles.
- Dans le cadre du budget participatif, le conseil de quartier Plouich / Clemenceau / Calmette a participé à la création d'un parcours ludique sous forme d'un jeu de piste afin de partir à la découverte du patrimoine du quartier du Plouich.
- Des rencontres sur le thème de la sécurité ont été organisées en présence de l'adjoint en charge de la tranquillité publique et du directeur de la police municipale. Ces rencontres ont permis de présenter le rôle et fonctionnement de la police municipale et de répondre aux interrogations des membres des conseils de quartier.
- Le conseil de quartier Buisson / May-Four / Pellevoisin a créé et distribué un questionnaire sur la mobilité aux habitants du quartier. En 2023, l'analyse des réponses permettra d'envisager d'éventuels aménagements.
- Le conseil de quartier Bourg / Centre-Ville / Belles Terres a engagé un travail sur un projet de création d'un parcours dans le quartier des Belles Terres. Ce projet se poursuivra en 2023.
- Actions communes à toutes les instances :
  - En janvier 2022, un atelier de lutte contre *les fakes news* animé par une journaliste indépendante a été proposée à l'ensemble des instances.
  - En mars 2022, les instances ont pu participer à une collecte de déchets organisée par la Ville dans le cadre de l'opération propreté.
  - En novembre 2022, une présentation des grands projets de la Ville s'est déroulée dans la salle festive du Pont des Arts. Lors de cette rencontre, Monsieur le Maire a présenté les grands projets structurants de la Ville en cours ou à venir.

Budget : 30.604 €

### **2. LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)**

Le Conseil municipal des enfants compte 40 membres âgés de 9 à 10 ans.

Ils sont élus par leurs pairs pour une durée de 2 ans.

Répartis en différents groupes, ils mènent des actions sur des thèmes qui leur sont chers : la santé, la culture, la solidarité, le développement durable, la sécurité et la participation citoyenne.

Budget : Direction de l'enseignement

### **3. LE CONSEIL DES JEUNES (CDJ)**

Le Conseil des jeunes regroupe des membres âgés de 14 à 20 ans, scolarisés ou non à Marcq-en-Barœul. En 2022, cette instance a été renouvelée, elle est composée de 24 jeunes.

Budget : Direction de la jeunesse

### **4. LE CONSEIL DES SENIORS**

Cette instance d'expression et de propositions est chargée d'éclairer la Ville sur les préoccupations des seniors (composition : 28 habitants âgés de 62 ans et plus, issus des différents quartiers de la Ville).

Budget : Service Vie des seniors

### **5. LES PERMANENCES DES ADJOINTS DE QUARTIER**

En 2022, 30 permanences ont été organisées, permettant à 44 habitants d'échanger avec leur adjoint de quartier de référence.

### **6. LE BUDGET PARTICIPATIF - 3ème édition**

En 2022, les projets lauréats du 3ème budget participatif ont été réalisés :

- Implantation de trois stations de gonflage et de réparations de vélos
- Distribution de gourdes pour tous les mineurs licenciés dans les clubs sportifs
- Réalisation d'un parcours ludique de découverte digitalisé du patrimoine du Plouich
- Implantation de cendriers aux abords de sites municipaux sportifs, culturels et de loisirs

Budget : 55.180,80 €

### **7. ADHESION**

La Ville adhère à l'association « Décider ensemble »

Budget : 1.000 €.

## **B. TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **1. LA NATURE EN VILLE**

#### **1.1. - OPERATION « UN ARBRE AUX MARCQUOIS »**

Les habitants sont devenus des acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique en prenant part à l'opération « Un arbre aux Marcquois ». En 2022, deux sessions ont été organisées : 208 arbres

#### **1.2 - JARDIN PARTAGE DU NOYER**

En 2022, la collectivité a arrêté sa collaboration avec les Ajoncs pour mettre en place un nouveau format avec un intervenant. Ce dernier propose un atelier participatif chaque mois aux collectifs d'habitants, à raison de 10 mois par an. Les ateliers sont également ouverts à tous les Marcquois. Le collectif est désormais composé de 12 personnes avec un référent.

Budget : 6 940 €

### **2. CONSOMMER LOCAL ET VIVRE RESPONSABLE**

#### **2.1 - DEFI DES FAMILLES ZERO DECHET 2022**

Ce défi s'adresse à tous les habitants qui souhaitent réduire leurs déchets.

En 2022, 49 familles ont participé à la 6<sup>ème</sup> édition du défi des familles zéro déchet et ont bénéficié de 50 ateliers organisés à Marcq-en-Barœul tout au long de l'année, ainsi qu'aux ateliers proposés par l'ensemble des communes adhérentes au dispositif.

## **2.2 - OPERATION « TOUS AU COMPOST »**

Cette opération a été organisée pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les 2 avril et 15 octobre 2022, sur chaque site : Briqueterie, chemin Pierre Clément, parc Bériot, square Philippe Noiret, Luxembourg et Parc Claudel.

Elle a vocation à redistribuer le compost réalisé dans l'année aux bénévoles et aux habitants pour enrichir leur terre et à recruter également de nouveaux référents pour animer et gérer les sites de compostage.

## **2.3 - PRIMES D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR EAUX PLUVIALES**

La ville accompagne les Marcquois qui souhaitent à faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie de manière à diminuer leur consommation d'eau potable et donc de protéger cette ressource essentielle.

Ce dispositif existe depuis plusieurs années à Marcq et permet de répondre pour partie aux enjeux de sécheresse et à la préservation de l'eau.

Le dispositif de prime :

- 35 € pour une cuve inférieure à 500L,
- 50€ pour une cuve supérieure à 500L.

En 2022, ce sont 113 foyers marcquois qui ont bénéficié de l'aide de la Ville.

Primes	Cuve inférieure à 500 L	Cuve supérieure à 500 L	Total du nombre de primes	Montant en €
2022	78	35	113	4 332,20 €

## **2.4 - PRIMES D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR**

La Ville est engagée dans une politique Zéro Déchet depuis plus de 7 ans auprès des familles marcquoises. Dans ce cadre, Marcq-en-Barœul a déployé 6 biobox sur l'ensemble de son territoire.

Afin de continuer cette dynamique visant à faire maigrir sa poubelle en compostant, une aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur est proposée.

Cette dernière prime a vu le jour le 1<sup>er</sup> avril 2022 et prendra fin le 31 décembre 2023. Elle permet aux demandeurs de bénéficier d'une aide représentant 50% du prix TTC du composteur plafonnée à 50€.

En 2022, la Ville a octroyé 42 primes pour un montant de 1 707,67 €.

## **3. DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES**

En 2022, la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi une politique amorcée depuis de nombreuses années, à savoir celle d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

### **3.1 COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL**

- Mai à vélo

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville a participé, du 1<sup>er</sup> au 31 mai, à la 5<sup>ème</sup> édition du Challenge « Mai à vélo ». Ce dernier, jusqu'alors métropolitain, est devenu national en 2022.

- Mise en ligne du questionnaire « Engager et inclure les usagers dans l'amélioration de la mobilité piétonne et deux-roues à Marcq-en-Barœul ». Ce questionnaire, auquel 120 marcquois ont répondu durant la période Mai-Juin 2022, interrogeait les habitants sur les points noirs rencontrés sur la voie publique.

### **3.2- INCITER A L'USAGE DU VELO**

#### **- Implantation de box de stationnement sécurisé pour vélos et d'arceaux vélos**

En complément des deux box de stationnement sécurisé pour vélos installés place Cornil et à l'angle Tassigny/Rianderie, la Ville installera prochainement deux nouveaux box commandés en 2022 : un premier rue Montgolfier et un second dans le quartier Rouges-Barres.

Ce service de location (50 euros / an + dépôt de garantie de 50 euros) est proposé aux résidents marcquois qui ne disposent pas de garage. Ces espaces contiennent respectivement 5 emplacements vélos et tous sont actuellement occupés.

#### **- Arceaux**

La Ville poursuit également l'implantation d'arceaux vélos pour couvrir au mieux les besoins des cyclistes marcquois. 17 nouveaux arceaux ont été installés en 2022, pour un total de 517 sur tout le territoire.

Budget : Direction du cadre de vie

#### **- Stations de gonflage et de réparations pour vélos**

Aux 3 stations installées en juin 2022 dans le cadre du budget participatif, viendront s'ajouter de nouvelles stations en 2023 ; la réflexion concernant leur lieu d'implantation est en cours et fait l'objet d'une concertation citoyenne.

Budget : (budget participatif – enveloppe de 100.000 €)

#### **- Prime vélo à assistance électrique à destination des habitants, pour leur déplacement domicile - travail**

En septembre 2022, la prime d'aide à l'achat d'un vélo électrique visant à favoriser les déplacements domicile - travail a été relancée, avec une bonification pour les vélos reconditionnés ou d'occasion.

Depuis le 10 octobre, 38 habitants ont bénéficié de cette prime.

#### **- Achat de vélos pour les accueils de loisirs**

20 vélos d'occasion ont été commandés à l'association Les Jantes du Nord, pour augmenter la flotte des accueils de loisirs tout en minimisant l'impact carbone lié à l'achat de vélos neufs.

### **3.3 - PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA)**

#### **- Mise en place du Forfait Mobilités Durable (FMD)**

Dans le cadre de son PDA, la Ville a mis en place le Forfait Mobilités Durables qui a pour but de faciliter les trajets domicile-travail et d'encourager les mobilités durables. Les agents qui utiliseront le vélo, la marche et/ou le covoiturage pendant au moins 100 jours sur une année civile peuvent bénéficier, sur présentation de justificatifs, d'un forfait mobilités durables de 200 € par an. Ce dispositif est non cumulable avec le remboursement des frais de transports en commun.

**120 agents ont bénéficié de cette prime au titre de l'année 2022, soit un montant total de 23 100 €.**

#### - Elargissement de la flotte de vélo municipaux (VAE)

Cette année, la Ville a investi dans 5 nouveaux vélos à assistance électrique pour atteindre un total de 20 vélos. Parmi eux, 6 sont disponibles dans la flotte ou pour des emprunts à moyen terme (mis à la disposition de tous au garage municipal et accessible sur réservation via l'intranet), et 14 sont affectés à des services / directions.

### **3.4 – BALADE NATURE**

Deux balades nature se sont déroulées les dimanches 6 mars et 26 juin 2022. Bernard COCQUEEL a emmené les participants se promener dans le territoire des Belles Terres. Il a fait découvrir le patrimoine et la biodiversité locale.

## L'animal en ville

---

### **Le caniparc**

Création d'un parc canin.

Budget : Direction du cadre de vie.

### **Des animations sur la thématique de l'éducation canine**

Des séances d'éducation canine ou des balades canines, en présence d'un éducateur, ont été mises en place les dimanches 13 mars et 15 mai 2022. Ces animations visent à améliorer le mieux vivre ensemble avec les animaux domestiques dans la ville.

Budget : 400 €

### **La préservation de la biodiversité en ville**

Organisation d'une balade ornithologique (9 oct.) en partenariat avec la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature ; atelier de sensibilisation couronné de succès.

### **L'adhésion au SIGFA**

La contribution annuelle de la Ville au SIGFA représente 19 591 €, à laquelle viennent s'ajouter les interventions mensuelles d'enlèvement des animaux errants sur la voie publique.

Budget : 24 150 € + interventions

### **La campagne de stérilisation des chats errants**

En 2022, 6 campagnes de stérilisation des chats errants ont été programmées sur le territoire de la commune dans le cadre de notre affiliation au SIGFA, à savoir : Rues Montgolfier, Collège, Gabriel Péri, Menin, Robert Schuman, ancien site EDF, stade Niquet.

Budget : 19 500 €

### **La structuration du réseau associatif marcquois**

Soutien de trois associations locales : l'Ecole du chat, l'orphelinat de Luna et l'Espoir de vivre bénéficient d'une subvention de fonctionnement.

Budget : 6 000 €.

# Tranquillité et sécurité urbaine

Pour faire face aux menaces à l'encontre de nos citoyens, la ville de Marcq-en-Barœul s'est progressivement dotée des moyens permettant de répondre à l'**exigence sécuritaire** attendu par la population.

Centre névralgique de ces moyens, le **Centre de Sécurité Urbaine** s'est imposé comme l'outil indispensable permettant de comprendre, voir, entendre, anticiper et agir.

**Voir**, c'est la fonction la plus connue d'un Centre de Sécurité Urbaine. Tout le monde songe spontanément aux caméras vidéo réparties dans la ville et dont les images sont affichées sur un mur d'écrans au sein du CSU. C'est effectivement la fonctionnalité première de ce dispositif qui est pourvu de 250 caméras. Cinq nouvelles zones ont été implantées et des zones ont été amplifiées.

**Entendre**. Le CSU fait office de Centre d'appel pour la population : 13 326 appels ont été traités.

**Agir en temps réel**. À partir de la compréhension de la situation énoncée ci-dessus, le CSU est le plus à même de prendre des mesures immédiates : diffuser l'information par radio, piloter l'intervention des moyens sur place.

**Les interventions déclenchées ont fait l'objet de 3 043 mains courantes.**

**Agir en temps différé**. Toutes les données enregistrées par le CSU sont sauvegardées sur une période 14 jours afin de répondre aux réquisitions de l'officier de police judiciaire. Notre service a fait l'objet de **398 réquisitions dont 172 ont révélés des faits probants pour l'enquête.**

Pour limiter le nombre d'heures de relecture, estimées à 400 en 2021, une solution de relecture rapide a été acquise. Cet outil, basé notamment sur des techniques d'intelligence artificielle permet de retrouver plus facilement et plus rapidement des faits de délinquance. Cette solution permet de classer les objets comme suit :

- ✓ Personnes : Homme / Femme / Enfant
- ✓ Véhicules à deux roues : Vélo / Moto
- ✓ Autres véhicules : Voiture / Pick-up / Camionnette / Camion / Bus / Train / Avion / Bateau
- ✓ Animaux

D'effectuer des recherches en s'appuyant sur des attributs de type :

- ✓ Vitesse, trajectoire, immobilisation, nombre d'objets, franchissement de ligne
- ✓ Taille
- ✓ Couleurs : marron, rouge, orange, jaune, vert, citron vert, cyan, violet, rose, blanc, gris et noir.
- ✓ Plaque d'immatriculation
- ✓ Visages

Des alertes en temps réel peuvent également être déclenchées.

Cette solution propose également une fonctionnalité d'analyse vidéo quantitative pour prendre en charge des décisions éclairées et basées sur les données issues de l'analyse des vidéos. À titre d'illustration, cela pourrait être de mesurer le résultat de certaines actions, comme :

- ✓ Mesurer l'utilisation d'une piste cyclable en comptabilisant le nombre de cyclistes
- ✓ Estimer la popularité d'un marché en dénombrant les personnes présentes

La ville a bénéficié d'une subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation qui a permis de financer cette solution à hauteur de 50%. La solution a été déployée en septembre 2022.

La ville de Marcq-en-Barœul a lancé une procédure de modernisation de son réseau radio analogique vieillissant par un réseau numérique, s'appuyant sur des équipements de dernière génération.

L'objectif est triple :

- ✓ Améliorer la sécurité des agents territoriaux, en particulier des policiers municipaux, et des citoyens ;
- ✓ Améliorer la performance du réseau de radio communication de la ville de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ Géolocaliser les policiers municipaux, en vue de pouvoir faire rapidement des retours sur les actions menées sur le terrain.

27 terminaux ont été acquis, dont 9 géolocalisables.

Les émetteurs-récepteurs dorénavant couplés à un système de géolocalisation constituent une aide précieuse pour une gestion plus efficace de l'activité quotidienne. Ainsi, suite à un événement signalé, l'opérateur radio peut contacter par radio l'intervenant le plus proche de l'événement. Se géolocaliser permet de réduire les temps de réaction. Il contribue également à la sécurité des agents et à une meilleure coordination des équipes sur le terrain.

Suite à une avarie technique sur un véhicule sérigraphié, nous avons dû palier en urgence à son remplacement.

Les indicateurs de la délinquance de voie publique enregistrés en 2022 ont reculé de 8,6%, excepté pour la catégorie des vols de voitures qui a fortement augmenté (+56%).

Rien d'étonnant, les malfrats utilisent de plus en plus la technique du mouse-jacking, (vendu en kit sur internet) qui consiste tout simplement à pirater la clé du véhicule afin de pénétrer à bord et le démarrer sans avoir à toucher quoi que ce soit. De quoi faciliter la vie des voleurs, qui perdent par ailleurs beaucoup moins de temps. C'est pourquoi il est utile d'installer un antivol mécanique sur les véhicules lorsque ces derniers dorment sur la voie publique.

Le nombre de vols d'habitations et de deux roues restent identique à 2021.

Par contre, nous enregistrons une forte baisse en matière de vols à la roulotte (-29%) et de dégradations (-28,4%).

96 personnes ont été interpellés pour des actes délictueux par la police municipale.

# L'innovation numérique au cœur de la Ville

---

L'année 2022 a été marquée :

Dans le domaine de la sécurisation du domaine public par :

- L'ajout de nouvelles caméras de vidéoprotection. Le nombre de caméras déployées à ce jour est de 247.

En parallèle, de nouvelles solutions ont été mises en place :

- Nouvelle infrastructure serveurs pour la Vidéoprotection afin de pouvoir gérer jusqu'à 300 caméras
- Solution innovante de relecture rapide, couplée aux outils de vidéoprotection, pour retrouver plus facilement les faits de délinquance
- Remplacement du réseau de radiocommunication de la Police municipale par un nouveau, plus moderne, proposant une géolocalisation des policiers afin de mieux mettre en valeur les actions menées sur le terrain (temps passé pour sécuriser les écoles, les habitations vides durant les vacances, ...).

Dans le domaine du numérique dans les écoles :

- Les parents peuvent désormais réserver en ligne les activités proposées (restauration, garderie, ...). Cette mesure vise à limiter le gaspillage alimentaire. Ce nouveau dispositif a nécessité le remplacement des bornes de pointage à l'entrée des écoles par des tablettes.
- 148 tablettes ont été déployées dans 5 écoles élémentaires. Ce projet a été financé à hauteur de 70 % dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Dans le domaine de la sécurité informatique, la Ville a mis en place de nouvelles solutions plus performantes pour contrer les menaces informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées. La solution anti-virus a été remplacée par une solution plus innovante qui analyse en temps réel le comportement des logiciels installés, cette technologie permet de bloquer des menaces non identifiées à ce jour. En parallèle des experts de la sécurité informatique supervisent désormais à distance, en temps réel, la sécurité des ordinateurs des services municipaux. La Ville s'est également fait accompagner, dans le cadre d'un parcours cybersécurité ANSSI (l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), subventionné à hauteur de 90 000 €, pour établir un état des lieux, réaliser des actions de sensibilisation, corriger des failles de sécurité critiques, mettre en place un plan de sécurisation visant à élever durablement le niveau de sécurité informatique de la collectivité.

En parallèle, la Ville a poursuivi sa transformation numérique en interne. Cela se traduit par le déploiement d'outils de télétravail et d'autres solutions favorisant une plus grande agilité et réactivité des services. A titre d'illustration, la ville a mis en place des outils d'édition collaborative et un cloud municipal à destination des agents et des élus. La DSI connecte ses services en ligne (Espace citoyen Premium, portails de la médiathèque et de la piscine) avec le dispositif FranceConnect pour permettre aux administrés de s'authentifier de manière sécurisée, en évitant la multiplication d'identifiants.

Le Conservatoire de musique a été doté d'un nouvel applicatif métier qui permet via une interface plus simple et ergonomique de gérer les activités pédagogiques (examens) et de proposer aux usagers de nouveaux services en ligne tels que les inscriptions, la mise à disposition des bulletins, ...

Le logiciel de gestion des cimetières a également évolué. Il propose notamment aux marquois, suite à la saisie du nom ou prénom du défunt, de localiser le monument associé de puis un ordinateur ou un smartphone.

Dans le contexte actuel de crise énergétique, la Ville a mis en place des outils innovants pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments et des salles municipales. Cela s'est traduit par le déploiement d'objets connectés qui permettent d'adapter les températures des salles au plus juste en fonction des usages de chacun.

# Une Ville au service des familles et de la jeunesse

**L'année 2022 en quelques chiffres** pour la petite enfance et la jeunesse :

289 petits Marcquois accueillis dans les 143 places de crèches collectives et 15 places de crèches familiales.

562 places d'accueil chez 157 assistants maternels.

23 places d'accueil dans la maison d'assistants maternels (MAM) « Bulles de savon » et « Les Amis de Marcq'O ».

40 places dans la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel financée par la Ville à hauteur de 102 752 € dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (accord-cadre de financement CAF).

En complétant avec l'offre privée, la commune propose ainsi plus de 1 000 places d'accueil pour les 0-4 ans (soit un taux de couverture de passé de 86,9 % (en 2018) à 92,5% en 2022 - contre 56,8% de taux de couverture moyen sur le Département du Nord).

2 189 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs en 2022.

**Accompagner les familles avec enfants en situation de handicap** : 4 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans les structures petite enfance et 32 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans les accueils de loisirs enfants et adolescents. Pour le surcoût de masse salariale engendré par cet accueil, la Ville reçoit l'aide de la CAF à hauteur de 39 300 €.

**En petite enfance**, le service d'accueil des enfants a encore été impacté par la crise sanitaire, notamment en début d'année. La CAF cofinance les places de crèches pour un montant de 1 152 312 € perçu en 2022 (CTG + PSU). Les familles participent à hauteur de 613 680 € au fonctionnement des crèches.

Pour l'année 2022, les crèches municipales ont pu compter sur un budget de fonctionnement d'un total de 215 500 €, dans lequel ressortent les gros postes suivants :

- Les repas en liaison froide pour les structures Baleine Bleue et Petite Buissonnière (34 480 €) ;
- Les achats de denrées pour cuisiner les repas de l'Îlot Calin et la Maison de l'Enfance (45 283 €) soit une augmentation de 15% due à l'inflation ;
- Les couches et la pharmacie : 10 500 € ;
- Le renouvellement de matériel courant : 15 250 € ;
- Les structures ont pu renouveler pour 23 420 € de matériel et mobilier divers en investissement.

Pour rappel, la masse salariale dédiée au fonctionnement des crèches s'élève à 2 197 900 € ; le reste à charge pour la Ville pour une place de crèche s'élève à 5 273 € par place et par an (pour la crèche l'Îlot Calin en 2022).

Le Relais Assistantes Maternelles a accueilli **288 enfants** différents avec leur assistante maternelle ou leur garde à domicile (soit une reprise de l'activité par rapport à 2021). Pour les ateliers, le RPE dispose d'un budget de 6 550 €. Dans le cadre du renouvellement de l'agrément CAF du Relais Petite Enfance

en 2022, les postes des deux Éducatrices de Jeunes Enfants sont cofinancés par la CAF à hauteur de 53 810 €.

**Pour le service jeunesse**, l'année 2022 a été celle de la reprise de la fréquentation des accueils de loisirs. Les équipes ont notamment accueilli et accompagné 23 enfants réfugiés Ukrainiens. Les événements jeunesse, longtemps annulés, ont enfin pu retrouver leur public avec notamment la fête des Allumoirs (12 000 €), Chantez Marcq et la fête du Jeu (3 560 €).

La CAF, partenaire du financement des accueils de loisirs, participe avec la prestation de service ordinaire et la CTG à hauteur de 271 500 €. Les familles participent à hauteur de 582 600 €.

Avec un budget total de fonctionnement de 382 770 €, les accueils de loisirs ont proposé aux enfants des moments de qualité autour du thème Utopia, en lien avec les manifestations culturelles de Lille 3000. On peut notamment souligner pour l'année 2022 la montée en puissance de l'action « ville à hauteur d'enfants » développée dans le cadre du titre « ville amie des enfants de l'UNICEF », qui a pour objectifs d'améliorer l'accueil des enfants en prenant en compte leur point de vue, leur mobilité, la lisibilité des lieux et des activités.

Au sein du budget jeunesse, les dépenses se répartissent comme suit :

- Repas en liaison froide : 33 988 repas pour 125 920 € ;
- Prestations d'animation (sorties, etc.) pour les 10 accueils de loisirs et les maisons de jeunesse : 62 400 € ;
- Petit matériel, goûters et activités cuisine : 31 885 € + 17 348 € = 49 233 € ;
- Nettoyage externalisé de certains sites : 13 900 €
- Transports collectifs pour les sorties : 34 845 €
- Renouvellement de matériel en investissement : 9 920 €

La masse salariale dédiée aux agents jeunesse (titulaires et contractuels) est égale à 1 545 260 € pour l'année 2022.

Pour les adolescents, il est proposé un accueil ado « Prends Tes Marques » durant les vacances scolaires, pour lequel 199 adolescents différents sont inscrits en 2022 (contre 246 en 2021). Le dispositif de bourses BAFA et bourse au permis de conduire (contre heures de bénévolat) pour un budget annuel de 10 500 € a retrouvé son public, puisque toute l'enveloppe a été consommée.

Enfin, les associations locales promouvant des offres de service pour les jeunes sont soutenues par la Ville, notamment les mouvements scouts et la ludothèque associative « Pigeon Vole », pour un budget de 7 950€.

En 2021, la Ville a touché pour ses actions au titre de la CTG la somme de 357 230 € ; les partenaires associatifs (Centre Social et Lieu d'Accueil Parents Enfants de la Maison des Petits Pouces) ont touché 85 520 € (qui ne sont donc plus versés au titre des subventions annuelles par la Ville).

### **Le renouvellement du Conseil des jeunes**

En octobre 2022, le Conseil des Jeunes a été partiellement renouvelé, conformément à la charte de fonctionnement mise en place. 24 jeunes de 14 à 18 ans ont été sélectionnés pour en faire partie.

**Côté projets d'investissement**, 2022 a vu s'édifier et se finaliser la crèche la Buissonnière. Le choix a été fait de confier la gestion en une seule entité, avec la crèche la Petite Buissonnière, à un prestataire privé, Rigolo Comme la Vie, sélectionné en 2022 dans le cadre d'une procédure de concession de service publique. Les travaux et la préparation de l'activité se sont déroulés dans les derniers mois de 2022.

Le Relais Petite Enfance a également porté l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles au sein de deux classes de l'école Péguy-Dolto, MAM qui poursuit 3 objectifs :

- Favoriser l'installation de ce mode encore peu répandu à Marcq-en-Barœul ;
- Dynamiser le groupe scolaire Péguy-Dolto ;
- Soutenir l'emploi des assistantes maternelles du quartier de la Briqueterie.

Pour mémoire, les travaux de rénovation ont coûté 85 000 euros.

## Accompagner les marcquois dans leurs démarches

---

L'année 2022 a été une année riche sur le volet élections avec l'organisation de l'Élection Présidentielle qui s'est déroulée en deux tours et l'organisation des 2 tours des Elections Législatives également.

L'année 2022 était également une année de refonte électorale induisant des dépenses liées à l'envoi de nouvelles cartes électorales.

En parallèle de ces missions régaliennes pour le service, il a été constaté une augmentation des prix de certaines fournitures nécessaires à l'exercice des missions de la direction.

Pour cela, dans un souci de limiter les dépenses, des comparaisons ont été faites entre différents prestataires.

C'est ainsi qu'une économie d'environ 1 000€ a été réalisée sur l'achat de livrets de famille et d'enveloppes de cartes électorales.

Ces obligations ont engendré des dépenses de fonctionnement correspondantes au prévisionnel 2022 et s'élevant à un peu plus de 12 300€ soit 93.30% des dépenses envisagées en 2021 pour l'année 2022.

Outre ces économies, face à l'augmentation des recueils de demandes de titres sécurisés, une nouvelle organisation d'utilisation des dispositifs de recueil a été mise en place afin d'optimiser la dotation perçue. Cette nouvelle organisation a permis de faire évoluer la dotation de l'État de +26.7%.

Grâce à la renégociation de la convention d'occupation de la cabine photo mise à disposition du public par la société Photomaton, une nouvelle redevance a été perçue cette année, d'un montant de 3 600€.

L'Enquête Annuelle de Recensement, annulée en 2021, a de nouveau été réalisée en 2022, une dotation de 7 234€ a été versée à la commune pour l'organisation de celle-ci.

Les recettes perçues au sein de la direction se sont élevées pour l'année 2022 à un peu plus de 244 000€ soit +2.73% des recettes estimées en 2021 pour l'année 2022.

# Une Ville solidaire engagée auprès des seniors et des plus fragiles

---

La Ville de Marcq-en-Barœul réaffirme plus que jamais son ambition à mieux accompagner et soutenir les 10 095 seniors marcquois. Sa lutte contre l'isolement, son engagement à maintenir le lien social à travers ses actions permettent de souligner la dynamique du bien vieillir au cœur des projets de la Ville.

Les périodes de crise sanitaire ont exacerbé les conséquences de l'isolement. Face aux risques de dégradation de l'autonomie et de souffrance liée à la solitude, la lutte contre l'isolement est restée une priorité pour la Ville en 2022. 130 personnes sont inscrites au registre des personnes vulnérables et reçoivent une attention particulière à l'occasion des déclenchements des plans d'urgence comme le Covid, ou encore la canicule.

En 2022, toutes les actions programmées pour favoriser le lien social et les rencontres intergénérationnelles ont été réalisées **pour une dépense totale en fonctionnement de 112 681 €** du service vie sociale des seniors.

La ville a continué d'apporter son soutien aux huit associations de seniors pour favoriser le lien social, et développer le bien vieillir **pour une dépense de 7 740 € en fonctionnement**, dont 3 600 € de subventions directes.

L'aménagement de la nouvelle salle du foyer Lambrecq a été valorisé également, son mobilier ainsi que sa cuisine équipée installée par un atelier protégé des papillons blancs pour **une dépense en investissement de 20 387 €**.

Le lien social et les divertissements sont essentiels pour les plus âgés, la Ville a offert des animations festives pour partager des temps forts. Les banquets ont rassemblé 673 convives pour une dépense de **22 469 €**, deux spectacles cabaret qui ont réuni 650 personnes, ont été proposés en mai et octobre pour une de dépense de **5 415 €**. Deux nouvelles actions déclinées en bal musette et thé disco ont été mis en œuvre pour nouer du lien, pour **une dépense de 2 498 €**.

Dans le cadre du dispositif « on s'ménage » proposé par la Résidence Paul Cordonnier, les seniors vivant à domicile ont pu bénéficier d'un concert de percussions, d'une conférence sur le plaisir de manger, des séances de yoga, des séances de gymnastique adaptée, des ateliers de gymnastique cognitive et du gi gong.

La ville reste attentive aux actions intergénérationnelles, le programme de la semaine bleue s'est décliné autour de 19 actions réparties sur 21 jours bénéficiant à 983 seniors. Les événements organisés permettent d'identifier et de définir les nouveaux besoins pour ensuite affiner les programmes d'activités.

La politique du bien vieillir s'est particulièrement fait ressentir à l'occasion de la cinquième édition du salon des seniors actifs sur la thématique de la transition écologique, à l'Hippodrome permettant le rassemblement de 45 exposants, 550 visiteurs ainsi que l'animation de 5 ateliers et 3 conférences **pour une dépense de 3520 €**.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville a organisé une escapade pour visiter le marché de Noël d'Arras pour **une dépense de 710 €**.

Dans le contexte marqué par la crise économique, la ville a souhaité proposer une opération nouvelle de distribution de colis gourmands de fin d'année. C'est ainsi que 2810 personnes ont bénéficié de 2170 colis pour une dépense totale de **46 225 €**.

La Ville est restée attentive aux structures d'hébergements, des animations ont été proposées ainsi que l'organisation de la fête des pères et mères et la distribution de ballotins à l'occasion des fêtes de fin d'année pour **une dépense de 10 562 €**.

Réduire la fracture numérique est resté un axe majeur pour faciliter l'inclusion numérique au travers d'actions numériques, et grâce à différents partenaires pour de l'aide à la pratique : **4416 €** ont été dépensés pour mettre en œuvre différentes actions.

En favorisant la mobilité, au travers de ses dispositifs gratuits (TULIP et je bouge en ville), la Ville poursuit sa politique volontariste sur la prévention de l'isolement. La Ville continuera de proposer aussi aux plus modestes, le remboursement des abonnements ILÉVIA des 65 ans et plus non-imposables.

Attachée à la démocratie participative, la Ville a apporté soutien à son conseil des seniors. Cette instance de démocratie participative et représentative des seniors constitue un lien privilégié avec la Ville et permet de mutualiser la réflexion pour la prise de décision. La Ville valorise aussi la contribution à la vie locale des seniors marcquois en adhérant au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés pour une **dépense de 600 € en fonctionnement**.

En ce qui concerne les recettes, la location de stands au salon seniors a réalisé **3 450 € de recettes**, la participation des seniors à une partie du transport jusqu'au marché de Noël d'Arras a permis une **recette de 355 €**, enfin, une participation aux banquets des aînés a permis une **recette de 260 €**.

# Une politique sportive volontariste

En 2022, avec la fin de la crise sanitaire, la ville a repris sa politique volontariste pour la promotion des activités physiques et sportives et de la santé.

## SPORTS

La Direction des Sports a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 914 092 euros pour le chapitre des dépenses et de 379 293 euros pour le chapitre des recettes hors masse salariale, soit un déficit de 534 799 euros. La Ville a par ailleurs investi plus d'un million d'euros dans la réfection et/ou la création d'équipements sportifs.

Ces moyens financiers, conjugués aux ressources humaines et logistiques disponibles, ont permis de reprendre les actions de promotion du sport sur la ville, de garantir un soutien au monde sportif local et de continuer à développer et entretenir le patrimoine sportif.

### Une promotion des activités physiques et sportives (APS) active et volontariste

- Maintien de l'aide technique et logistique pour l'enseignement de l'EPS à l'école
  - Par la mise à disposition de 7 éducateurs territoriaux, techniciens qualifiés, agréés par l'Education Nationale, pour 12 écoles élémentaires marcquoises ;
  - Par la prise en charge des transports (85 000 €) et la mise à disposition d'équipements.
- Reprise des activités sportives municipales habituelles
  - Sport-Santé sur ordonnance, programme d'APS pour personnes atteintes d'Affection Longue Durée - 150 patients ;
  - Marcq-en-Forme, programme d'APS pour tout public - 100 adhérents ;
  - Ecole d'orientation sportive, initiation aux APS pour jeunes de 4 à 10 ans - 145 adhérents ;
  - Ecole municipale de boxe, initiation à la boxe pour jeunes de moins de 18 ans - 100 adhérents ;
  - Sport famille, découverte des APS en famille - 100 marcquois/ses par week-end ;
  - Jardin aquatique découverte des activités aquatiques pour enfants de 4 à 6 ans - 40 enfants ;
  - Séances d'aquagym senior - 40 personnes ;
  - Leçons collectives de natation - 580 leçons dispensées - 218 personnes.
- Organisation de manifestations sportives
  - Salon du Sport et de la Santé (40 associations/4 000 visiteurs)
  - Course de trottinettes « Trott in Marcq » - 250 enfants ;
  - 32<sup>ème</sup> Semi-marathon de Marcq-en-Barœul - 1 550 participants ;
  - 24<sup>ème</sup> congrès de l'Association Nationale Des Elus aux Sports (ANDES) à l'hippodrome Serge Charles ;
  - Passage de la 5<sup>ème</sup> étape du Tour de France Cyclisme sur la ville de Marcq-en-Barœul.

### Un soutien important aux associations sportives locales

- Une hausse du soutien Financier
  - par des subventions annuelles de fonctionnement :  
L'enveloppe budgétaire allouée aux associations a été augmentée par rapport à 2021 (367 050€ pour 25 associations sportives, + 11 000€ soit +3%) ;
  - par des subventions exceptionnelles concernant des actions rayonnantes pour la ville et le sport de Haut Niveau :

150 000€ ont été attribués pour 9 associations sportives (+ 32 000€ soit + 27%)

- Une aide Logistique :
  - par la mise à disposition d'équipements sportifs et de matériel.
- Un accompagnement technique :
  - par le détachement d'agents municipaux en fonction des directives gouvernementales pour la pratique du sport. Mise à disposition de 7 agents à raison de 10h/semaine pour 6 associations sportives.

#### Un patrimoine sportif de qualité, en constante évolution

- Garantie des conditions d'hygiène et de sécurité optimales
  - 230 équipements sportifs ont subi les contrôles réglementaires ;
  - 9 400 heures de nettoyage des bâtiments sportifs effectuées d'une part par les agents municipaux et d'autre part par 2 sociétés privées (145 000€).
- Un patrimoine sportif qui se rénove, qui se développe en fonction des nouvelles pratiques et qui s'oriente vers de nouveaux modes de fonctionnement liés à la transition écologique.
  - Rénovations :
    - Réfection des peintures du Centre Equestre Régional : 167 000€ TTC ;
    - Réfection des peintures de la salle Saint Exupéry : 15 000€ ;
    - Isolation phonique de la mezzanine de la salle du lazaro : 22 000€ TTC.
  - Créations :
    - Deux mini-terrains synthétiques en accès libre à l'hippodrome Serge Charles : 360 000€ TTC ;
    - Un skate-park au Pavé stratégique : 289 000€ TTC ;
    - Une salle de musculation à la salle Saint Exupéry : 40 000€ TTC ;
    - Une tour vidéo au stade Gilles D'Halluin : 47 000€ TTC.
  - Actions liées à la transition énergétique :
    - Réfection de l'éclairage des salles Saint Exupéry (50 000€), Mazeaud (42 000€) et Boulodrome (20 000€) => passage en LED : 112 000€ ;
    - Installation de fontaines à eau dans tous les équipements sportifs (4 500€).

## **SANTE**

La Direction de la Santé a bénéficié d'un budget de 5 548 euros. Ces ressources ont été utilisées pour l'achat de nouveaux défibrillateurs automatiques et pour soutenir le monde associatif.

#### Une promotion des gestes qui sauvent à destination de tous

- Installation de 3 nouveaux défibrillateurs (Boulangerie Spenninck, Salle Bourvil, Foyer Lambrecq, 4 548 €) ;
- Mise en accessibilité 24h/24h de 90% des 50 défibrillateurs sur le territoire marquois ;
- Organisation de Formations à l'usage des défibrillateurs pour tous publics, 160 personnes formées ;
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent pour l'ensemble des CM2 des écoles publiques, 13 classes, 309 élèves sensibilisés.

#### Un soutien aux associations sportives locales

- Par des subventions annuelles de fonctionnement : l'enveloppe budgétaire allouée est de 1 000 euros pour 4 associations.

# L'éducation de nos enfants

---

## Un patrimoine scolaire modernisé et sécurisé : 263 000€

La Direction de l'enseignement prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui fixe à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves et assure leur sécurité.

2022 a été la dernière année du programme d'investissement visant à permettre aux écoles à faire face aux risques d'attentat, d'intrusion et de se munir d'un système d'alerte efficace pour faire face aux risques majeurs (40 000€).

Cet investissement s'est également traduit par la poursuite de la mise en norme des écoles permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal.

Enfin, l'embellissement du cadre de vie des enfants a été un des axes forts avec notamment une réflexion engagée sur les transformations des cours des écoles afin d'offrir aux enfants plus d'espaces végétalisés et plus d'espaces ludiques.

L'école Niki de Saint Phalle a été pionnière dans le projet de requalification des cours. Une assistance à maîtrise d'œuvre a permis de mieux cerner les besoins et les attentes des enfants (5 000€). Les premiers éléments de transformation ont commencé à être installés (25 000€) dans les cours élémentaires et maternelles.

Enfin, la construction de préaux (à Matisse et Léonard de Vinci) permet aux enfants de s'aérer sous toutes les conditions météorologiques (32 000€).

## Une politique éducative ambitieuse confirmée

La ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marquois. 67 000€ ont été mis à disposition des écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires nécessaires au fonctionnement pédagogique des classes.

5 écoles ont été équipées de tablettes numériques d'une valeur de 72 000€ afin de mener l'expérience de la classe mobile, celles-ci complètent les dispositifs existants (un TBI par classe).

Enfin, une carte cadeau d'une valeur de 20€ à faire valoir à la librairie « La Forge » et une journée d'activité sur la côte d'Opale ont été offerts à chaque élève quittant le premier degré pour rejoindre le cursus du secondaire (25 570€).

## Un service de restauration innovant : 889 000€

La conception de menus basée sur des produits de qualité, de saison, local est un des axes forts de la politique de la Ville en matière de formation au goût. Les menus proposent dorénavant plus de 50% de produits dits de qualités (labellisés et Bio), frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de producteurs régionaux.

La ville propose aux enfants un repas équilibré et entièrement « bio », chaque semaine.

Afin de limiter les effets de l'inflation et ne faire supporter aux familles la hausse des coûts de production des repas, un nouveau système de réservation plus adapté à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été mis en place au mois de novembre.

## **Les écoles privées : 894.156€**

La Ville soutient les établissements d'enseignement privé par l'intermédiaire du forfait d'externat et l'accompagnement des élèves dans les projets pédagogiques développés par la Ville.

# Culture & Patrimoine

---

En 2022, la Ville de Marcq-en-Barœul s'est attachée à soutenir les artistes tout en proposant aux Marcquois et aux Marcquoises des activités artistiques et une programmation culturelle éclectique, qualitative et au plus près des habitants.

Pour ce faire, elle a disposé d'un budget de fonctionnement de 932 000 €, qui a notamment permis d'assurer une belle programmation au sein des équipements culturels.

L'optimisation de l'organisation des services a permis :

- La réalisation en interne, en mode projet, d'un audit sur l'espace Brueghel ;
- La consolidation des projets des établissements culturels existants : service du spectacle vivant, Conservatoire, Médiathèque, service des archives et du patrimoine, Théâtre école, ateliers artistiques du Petit Prince et galerie d'exposition de la corderie ;
- La consolidation des bons résultats de fréquentation des 3 nouveaux équipements culturels : le Minorelle, la salle de répétition du Pont des Arts et le Cinéma le Pont des Arts ;
- La réouverture du théâtre Colisée.

La mise en œuvre de nouveaux projets pour les expositions, pour les Journées européennes du Patrimoine ou pour l'annonce de la nouvelle saison culturelle ont permis de conforter le dynamisme de la politique culturelle municipale.

Parallèlement, les services de la DAC ont poursuivi leurs actions au cœur des établissements scolaires, collèges et lycées publics et privés au profit de 7 800 enfants.

La réflexion a été engagée en vue de simplifier les démarches administratives des usagers pour les inscriptions et le paiement des pratiques artistiques.

L'année 2022 a permis de **préparer l'ouverture de la future extension au Conservatoire** et d'anticiper les futurs besoins en matériel ainsi qu'en instruments.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la DAC a bien intégré la nécessité d'encadrer la hausse de ses dépenses de fonctionnement afin de contribuer à l'effort global de la ville pour maîtriser ses dépenses.

Des efforts d'optimisation dans chacun des services ont permis de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement et d'« absorber » en interne les nouveaux coûts liés à l'ouverture des 3 nouveaux équipements culturels : la salle de répétition, le Minorelle et le théâtre Colisée Lumière.

**En ce qui concerne les recettes**, l'année 2022 a très progressivement retrouvé les taux de fréquentation d'avant la crise COVID, en particulier pour la billetterie spectacles et les inscriptions aux ateliers de pratiques artistiques au Petit Prince, qui avaient d'avantage souffert que le Conservatoire ou le Théâtre école.

**En investissement**, la Ville a continué son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements culturels (théâtre Colisée Lumière, kiosque à musique au Parc Valmy, rénovation et extension du Conservatoire de musique, danse et théâtre).

# Actions économiques – Emploi

---

Suite à l'épisode « COVID », l'année 2022 a été placée dans un contexte de reprise des manifestations et des divers événements.

Au-delà de l'organisation des vœux de Monsieur le Maire aux entreprises, c'est l'axe dédié aux commerces et aux artisans qui fût mis en exergue avec notamment le versement de l'Aide Directe aux commerçants qui a permis d'aider 19 enseignes pour un coût global de 123 718 €. Afin de compléter le soutien de la commune aux commerçants, la ville a octroyé comme chaque année une subvention de 24 500 euros à l'attention de l'association enseignes de Marcq.

L'autre événement phare de l'année 2022 fut l'organisation d'une animation pour les fêtes de fin d'année sous forme tombola avec comme premier prix, une voiture Citroën AMI pour un coût global incluant tous les lots de 14 800 €.

En 2022, la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi ses actions en faveur de la lutte contre le chômage, notamment en poursuivant l'utilisation d'un outil informatique créant un lien entre demandeurs et entreprises : Mon Job à Marcq. Cet outil en ligne permet aux entreprises marcquoises de poster leurs offres d'emploi par notre intermédiaire et aux habitants de postuler. S'ajoute à cela l'organisation lors du premier trimestre, d'un forum de l'emploi redémarrant le tissage d'un lien physique entre demandeurs d'emplois et entreprises.

## Autres activités du Pôle de la Cité

---

### ● Animation de Proximité- Vie Associative

Le budget 2022 a permis, après deux années impactées par la crise sanitaire, de reprendre pleinement les événements qui ponctuent la vie de la cité et particulièrement la vie dans les quartiers.

En 2022 La Ville a poursuivi son accompagnement auprès du tissu associatif, particulièrement lors d'événements comme les vide-greniers, la fête du Parc Valmy, les fêtes de quartier telles que les chasses aux œufs, les braderies des enfants.

Le Marché de Noël Associatif a retrouvé sa forme initiale à l'Hippodrome, en proposant des stands pour nos associations marcquoises et de nombreuses animations pour le plus grand plaisir du public.

Les Fêtes des Voisins, (en moindre nombre par rapport à 2019) ont aussi fait leur grand retour.

### ● Solidarités Internationales

L'année 2022 a permis de retrouver en novembre la Semaine de la Solidarité Internationale avec les acteurs de ce secteur qui se regroupent pour proposer aux Marcquois une vente solidaire ainsi que la Fête aux Huîtres proposée par Marcq-Madagascar durant le 1<sup>er</sup> week-end de décembre.

Ces manifestations mettent en lumière l'action de fond de ces associations qui œuvrent dans le domaine de la coopération internationale.

L'attribution de Bourses Humanitaires a permis de financer des projets solidaires internationaux mis en place par des jeunes étudiants marcquois.

## ● Relations internationales

En mai 2022, notre ville jumelée allemande de Gladbeck a invité des jeunes marcquois du Conseil des Jeunes à participer à la Conférence Européenne de la Jeunesse à Gladbeck.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, nos amis allemands n'ont pas renouvelé l'organisation d'un mini camp franco-allemand.

La Semaine de l'Europe qui constitue un temps fort où les associations de jumelage, les écoles, les porteurs institutionnels s'associent pour proposer aux Marcquois des activités et manifestations afin de promouvoir l'esprit européen.

Il s'agit également de sensibiliser les jeunes générations à ce que l'Europe propose en terme de mobilité et d'ouverture au monde qui les entoure.

La Journée Portes Ouvertes du Château Vanderhaeghen en septembre permettant aux associations linguistiques de présenter leurs activités a permis de comptabiliser de nouveaux adhérents

## ● Grands Evènements

En 2023, tous les grands évènements ont pu se dérouler, avec quelques contraintes liées à la crise sanitaire.

Des modifications dans l'organisation ont permis d'intégrer notamment la contrainte du Pass Sanitaire au printemps.

Pont en Fête a trouvé une nouvelle version dans le parc du Château Vanderhaeghen.

Après l'annulation du concert de JB Guégan durant la crise du Covid, un plateau composé des talents de The Voice, a permis de renouer avec le 13 juillet et son feu d'artifice.

La Saint Vincent d'Automne a retrouvé également sa dimension habituelle, avec ses spectacles d'Art de la rue et exceptionnellement un vidéo mapping le samedi soir.

Enfin Noël à l'Hippodrome a été l'occasion pour le public de se retrouver autour d'un feu d'artifice thématique.

# Cadre de vie et qualité urbaine de la Ville

Après 2 années de gestion de crise de COVID, la Direction du Cadre de Vie a relancé la dynamique nécessaire à la réalisation des projets souhaités par l'ensemble des directions.

S'agissant du domaine public, la Ville maintient son programme de rénovation de l'éclairage public en remplaçant les sources au sodium par des sources LED, nettement moins énergivores en intégrant des programmations de réduction de puissance, ce qui lui a permis en 2022 d'atteindre un taux de rénovation d'environ 65 %.

Les services municipaux ont conçu l'ensemble des CCTP qui permettront de sélectionner les maîtrises d'œuvre et mettre en chantier, à partir de 2023, les projets suivants :

- La construction d'une 2<sup>ème</sup> salle de sports dans le quartier des Rouges-Barres incluant la rénovation partielle de l'ancienne salle tout en associant les nouvelles règles liées au décret tertiaire par l'usage de la géothermie ;
- La construction de la MJ du Pont associée à un espace restauration pour l'école avec une volonté de créer un bâtiment vertueux pour l'environnement avec une notion bas carbone et énergie passive ;
- L'extension du conservatoire, construction d'un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> positionné en fond de jardin de l'école de musique relié par un patio, qui permettra à la fois de répondre à la capacité de la structure mais aussi de mettre aux normes PMR cette dernière ;
- La halle sportive à la ferme aux oies, cet espace correspond à un vaste préau accessible à tous, permettant la pratique de jeux collectifs par un public sans encadrement.
- Le kiosque à musique implanté dans le parc Valmy, alliant un esprit vintage dans une construction contemporaine. Après une 1<sup>ère</sup> consultation infructueuse, cette dernière sera relancée pour une réalisation 2023.
- La maison du développement durable située rue du Docteur Ducroquet qui accueillera à terme toutes les initiatives liées à la pratique du développement durable des modes de cultures et de comportements innovants au regard des ressources et énergies.

## Les chantiers en cours de réalisation :

- La ludothèque correspondant au 8/10 rue Raymond Derain, a vu son permis de construire délivré, ce qui permettra d'engager les travaux de démolition/reconstruction dans le respect de l'architecture « flamande » dans le courant de l'année 2023 ;
- La piste cyclable – création d'une piste cyclable en site propre entre l'avenue de la République et la passerelle des Rouges-Barres.

## Ont été réalisés et livrés :

- Le skate park au Pavé stratégique ;
- L'espace canin, zone d'entraînement et de détente dédié à l'éducation canine ;
- Un parking de 30 places - pavé stratégique ;
- Le Colisée Lumière redevient, au terme de ces travaux de rénovation, une structure dédiée au théâtre incluant une mise aux normes PMR. Ce dernier accueillera des spectacles et activités culturels et sera proposé à la location pour des activités professionnelles (séminaires...) ;
- La crèche Schuman – après l'incident qui a provoqué la destruction du bâtiment par incendie, des démarches avec les assurances ont été engagées afin d'assurer une prise en charge à 100 % de la reconstruction. Le bâtiment a été complètement reconstruit et livré au mois de décembre ;

- Les jardins familiaux rue Robert Schuman, création de 70 parcelles.

### **Entretien et gestion du patrimoine**

Outre les rénovations importantes engagées dans les écoles, la Ville continue son programme sous la forme d'un agenda programmé qui permettra, à terme, de mettre en conformité PMR l'ensemble des bâtiments municipaux.

### **Espaces verts**

- Reprise intégrale du patrimoine arboricole de la rue Neu avec l'implantation de 240 arbres d'alignement d'une hauteur de 6.00 m.
- Création de 2 terrains multisports ouverts à tout public à l'hippodrome.
- Place Van Der Meersch : rénovation intégrale du square avec mise aux normes PMR et création d'une aire de jeux pour jeunes enfants.

### **En partenariat avec la MEL**

Bandes cyclables :

- Création d'une liaison Marcq-en-Barœul -> Mons-en-Barœul en site propre
- Avenue du Château Rouge -> création d'une voie verte entre l'avenue de la Marne et le Pont Bailey
- Rénovation de la piste cyclable avenue de Lattre de Tassigny

Renouvellement de tapis de chaussée :

- Rue Gabriel Péri
- Rue Eugène Jacquet
- Rue de l'Eglise
- Rue Pierre Becquet
- Square Didier Roussel
- Rue Léon Collet
- Rue du Lazaro

Renouvellement de tapis de trottoirs :

- Rue Montplaisir
- Rue du Vieux Four
- Rue des Alliés
- Avenue Guynemer
- Allée des Charmes

Rénovation de parking :

- Angle rue Gabriel Péri et rue de Menin

Assainissement :

- Reprise intégrale de l'assainissement rue du Fort

